



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du Budget Primitif 2021 de la Ville de Marcq-en-Baroeul



TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE.....	5
INTRODUCTION	7
LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2021.....	9
LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	11
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	12
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
CHAPITRE 70 : LES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES.....	14
CHAPITRE 73 : LES IMPOTS ET TAXES DIVERSES.....	14
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION METROPOLITAINE	16
DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO)	16
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	18
CHAPITRE 75 : LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19
1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE.....	20
CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	21
CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL	21
CHAPITRE 014 : LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	23
CHAPITRE 65 : LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE.....	23
CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES	23
2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	25
COMMENT FINANCE-T-ON LES INVESTISSEMENTS ?.....	25
<i>LE FINANCEMENT D'EQUILIBRE</i>	27
<i>LA DETTE</i>	28
ÉTAT DE LA DETTE BANCAIRE	28
COMMENT SE REPARTISSENT LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ?.....	29
LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITES DIVERSES »	31
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	35
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE	41
UNE POLITIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE VISANT A LA PROMOTION ET AU DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTE SUR NOTRE TERRITOIRE.....	42
L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS.....	44
LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE	46
L'INNOVATION CULTURELLE.....	49
EVENEMENTIEL – ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES.....	53
DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.....	54
DES ACTIONS DE PROXIMITÉ.....	57
LES SENIORS DYNAMIQUES.....	58
LE CADRE DE VIE ET QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE.....	59
LES SERVICES À LA POPULATION	60

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le samedi 30 janvier 2021, a permis de présenter :

- L'environnement financier et réglementaire dans lequel se place le projet de budget avec le vote de la loi de finances 2021.
- La rétrospective des principaux indicateurs financiers de la Ville, confirmant que le mandat qui s'achève a su préserver les fondamentaux permettant de développer les politiques publiques nécessaires pour répondre aux attentes des Marcquois.
- Le cadrage général du budget 2021 réactualisé avec la crise sanitaire.

Ainsi, tout en réaffirmant l'objectif permanent de ne remettre aucunement en cause ni la qualité des services proposés à la population marcquoise, ni son soutien au milieu associatif, aux commerçants et aux artisans, il est affirmé la volonté de poursuivre les investissements et de stabiliser la fiscalité.

Introduction

Comme chaque année, le premier trimestre est consacré au vote du budget primitif. Or, chacun sait, que les bouleversements et ses nombreuses incertitudes générés par la crise sanitaire n'affectent pas que la santé. Ils concernent aussi le fonctionnement de notre collectivité et du budget, dont les contraintes de fonctionnement et les évolutions budgétaires imposeront régulièrement une redéfinition des projets, des actions, des travaux et du budget.

Parallèlement, la crise sanitaire a suscité des comportements et choix de vies inédits. Désormais, une grande majorité de nos concitoyens attendent des décideurs un engagement plus fort et respectueux de l'environnement et du cadre de vie. C'est dans ce contexte qu'il vous sera présenté un budget porteur du bien-être durable dans la ville, de l'écologie de proximité, des actions pour agrémenter la vie de chaque quartier pour toutes les générations. La ville a l'intention de maintenir son art de vivre et la solidarité intergénérationnelle.

Le budget primitif (BP) 2021 est un budget de sortie de crise, après une année 2020 au cours de laquelle les finances marcquoises ont été dégradées par des pertes de recettes inédites et les nombreuses dépenses exceptionnelles déployées.

Le BP 2021 a donc été construit pour être en mesure de faire face, collectivement, aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, dans le contexte de la poursuite du désengagement de l'État s'agissant du financement des collectivités territoriales.

Malgré les risques financiers futurs, la Ville de Marcq-en-Barœul reste déterminée à tenir le programme de la mandature qui l'engage avant tout vis-à-vis des Marcquois. 2021 verra bien le lancement de nouvelles opérations.

Les principaux risques pour l'équilibre du budget 2021 résident dans le manque de visibilité sur la date de fin de la pandémie et la profondeur de cette crise économique et sociale. Le budget 2021 sera, chaque trimestre, revu en profondeur pour permettre de s'adapter à la situation. Il s'agira aussi d'être pragmatique pour faire face à toutes les situations.

Les finances sont saines. Le fait de ne plus avoir de dette permet d'avoir de meilleures marges de manœuvre, ne pas accroître la pression fiscale, de dégager des moyens supplémentaires pour financer les investissements.

Le budget 2021 sera agile, adaptatif, et encore plus efficient que les années précédentes. Il s'agira aussi de se donner des marges de manœuvre pour faire face aux imprévus et réajuster éventuellement le budget en cours d'année.

Les éléments de comparaisons seront difficiles avec le BP 2020 pour trois raisons :

- le BP 2020 a été voté le 17 juin 2020. Il avait été retravaillé en profondeur après la première période du confinement. Certaines évolutions de dépenses et de recettes avaient déjà été actées,
- le passage en M57 a généré de nombreux changements d'imputations comptables, qui rendent parfois complexes les comparaisons,

- La Ville valorise, depuis 7 ans, la mise à disposition du personnel aux associations. Dorénavant, elle valorise la mise à disposition des locaux aux associations. De ce fait, il a été inscrit en dépense (chapitre 65) et en recette (chapitre 70) la somme de 915K€ valorisant la mise à disposition des locaux auprès des associations. Cette présentation n'a pas d'incidence financière, car elle est inscrite en dépense et en recette. Par contre, elle augmente la masse budgétaire pour 2021 et restreint la comparaison avec 2020.

Ainsi, au BP 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 46.24 M€, en progression de 1.84 M€, soit 4.15 %, par rapport au BP 2020. Si on neutralise la valorisation des biens mise à disposition des associations, l'évolution est de 2.09%. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement progressent hors valorisation de 2,32 % (+926K€) ou de 4.61% (+1.8M€) avec les valorisations, à 41,7 M€, contre 39.9 M€ au BP 2020.

L'enveloppe budgétaire pour nos associations est préservée.

La pression fiscale restera inchangée.

Par une gestion efficiente de ces dépenses, la Ville affiche un niveau d'épargne brute de 4,5M€, équivalent par rapport au BP 2020.

Le programme d'investissements se poursuit avec le vote de 10.6M€ de crédits d'équipement.

Ce budget matérialise une volonté forte, celle de faire en sorte que la Ville continue à être un territoire où les notions de bien-être, de qualité de vie, de tranquillité urbaine, de mixité intergénérationnelle et de transition écologique et sociale soient une réalité.

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2021

Vue d'ensemble du budget consolidé 2021

Le budget 2021 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portés au vote, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 58 333 184,23€.

47 109 K€ pour les sections de fonctionnement

11 223 K€ pour les sections d'investissement

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	47 109 542,85 €
Investissement	11 223 641,38 €
Total	58 333 184,23€

Pour 2021 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant rigueur budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à 56 968 944.23€.

Le budget principal	
Fonctionnement	46 263 302.85€
Investissement	10 705 641.38€
Total	56 968 944.23€

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 364 240€. La section de fonctionnement s'équilibre à 846 240€ et la section d'investissement à 518 000€.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	846 240,00€
Investissement	518 000,00€
Total	1 364 240,00€

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 56.9 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 46.26 millions d'euros, dont 41.76 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 10.7 millions d'euros, dont 10.6 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	46 263 302,85
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	41 763 302,85
Dont : Autofinancement	4 500 000,00

Dépenses d'Investissement	10 705 641,38
Dont: Dépenses d'équipement	10 611 267,00
Dont: Remboursement d'Emprunt	0
Dont: Opération d'ordre et autres	89 374,38
Dont: Dépôt de cautionnement	5 000,00

Total des Dépenses	56 968 944,23
---------------------------	----------------------

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	46 263 302,85
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	46 244 302,85
Dont : Opération d'ordre	19 000,00

Recettes d'Investissement	10 705 641,38
Dont: Financement d'équilibre	2 349 671,00
Dont : Cession immobilière	2 719 560,00
Dont: Dotations et fonds divers	1 061 036,00
Dont : Autofinancement	4 500 000,00
Dont: Opération d'ordre et autres	70 374,38
Dont : Dépôt de cautionnement	5 000,00

Total des Recettes	56 968 944,23
---------------------------	----------------------

1 Section de fonctionnement du budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 46 263 302,85€.

Les dépenses réelles sont de 41 763 302,85€ et l'autofinancement est de 4 500 000€.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 46 244 302,85€

et les opérations d'ordre 19 000€.

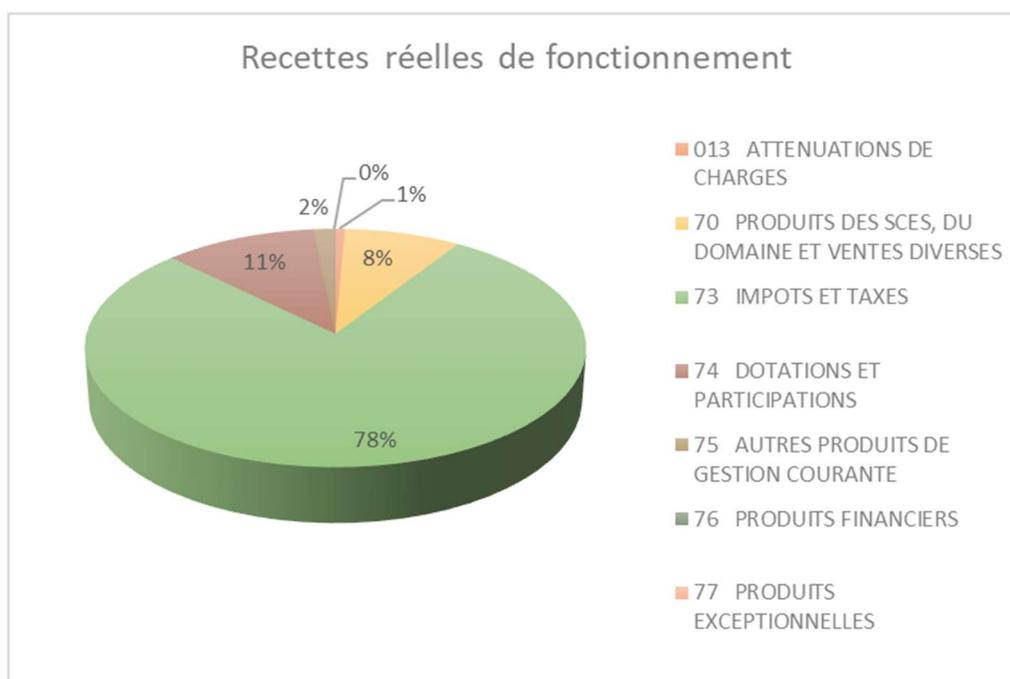
Budget primitif 2021		Section de fonctionnement	
Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 613 076,15	Produits des services	3 907 554,70
Frais de Personnel	27 000 753,00	Impôts et Taxes	36 054 741,00
Autres Charges	320 000,00	Dotations et Participations	5 243 527,15
Charges Financières	00,00	Produits gestion courante	705 180,00
Charges de gestion et exceptionnels	5 829 473,70	Autres produits et atténuations de charges	333 300,00
Total Dépenses Réelles (DRF)	41 763 302,85	Total Recettes Réelles (RRF)	46 244 302,85
Autofinancement	4 500 000,00	Ordre	19 000,00
TOTAL	46 263 302,85	TOTAL	46 263 302,85

1.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	399 250,00	314 300,00	-21%	-84 950,00	0,7%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 813 230,00	3 907 554,70	39%	1 094 324,70	8,4%
73 IMPOTS ET TAXES	35 461 658,00	36 054 741,00	2%	593 083,00	78,2%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 040 187,30	5 243 527,15	4%	203 339,85	11,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	324 906,58	705 180,00	117%	380 273,42	1,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	19 000,00	19 000,00	0%	0,00	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELLES	344 135,00		-100%	-344 135,00	0,0%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 200,00	19 000,00	-1%	-200,00	
Total Fonctionnement	44 421 566,88	46 263 302,85	4,15%	1 841 735,97	
Total des recettes réelles de fonctionnement (RRF)	44 402 366,88	46 244 302,85	4,15%	1 841 935,97	100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement retraitées (RRF)	44 402 366,88	45 329 217,85	2,09%	926 850,97	

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de :

- 4.15% sans retraitement de la valorisation des mises à disposition des locaux aux associations (915 085.7€),
- 2.09% après retraitement de la valorisation des mises à disposition des locaux aux associations (915 085.7€),



Chapitre 70 : les produits des services du domaine et ventes diverses

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:RRF
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VEN	2 813 230,00	3 907 554,70	39%	1 094 324,70	8,4%

En apparence les produits des services progressent de 1.094M€, soit +8.4%.

Cette augmentation s'explique par 3 facteurs :

- le BP 2020 voté avait été retravaillé en profondeur après la première période de confinement avec une fermeture des équipements engendrant un arrêt des activités.
- Ce produit a été estimé compte tenu des contraintes d'ouvertures connues en ce début d'année de certains équipements et programmations culturelles (piscine, conservatoire, spectacles.) pour progresser de 179 K€ par rapport au BP 2020 COVID.
- La Ville valorise, depuis 7 ans, la mise à disposition du personnel. Dorénavant, elle valorise la mise à disposition des locaux conformément à la réglementation. De ce fait, il a été inscrit en dépense (chapitre 65) et en recette (chapitre 70) la sommes de 915K€ valorisant la mise à disposition des locaux auprès de nos associations. Cet affichage règlementaire n'a pas d'incidence budgétaire, car inscrit en dépense et en recette. Par contre, il augmente la masse budgétaire pour 2021 et restreint la comparaison avec 2020.

Après retraitement, cette recette progresse de 179 239€, soit 1.06% par rapport au BP 2020 COVID.

Chapitre 73 : les impôts et taxes diverses

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:RRF
73 IMPOTS ET TAXES	35 461 658,00	36 054 741,00	2%	593 083,00	78,2%

Ce chapitre comporte la fiscalité directe, les attributions de compensation de la MEL, les taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO)...

Les impôts locaux

Depuis cette année, 61 % des foyers fiscaux Marcquois ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 39 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Dès 2021, les communes ne percevront plus de taxe d'habitation. L'Etat se charge de cette compensation, pendant cette phase de transition, jusqu'en 2023.

Au terme de 2023, commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2017.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

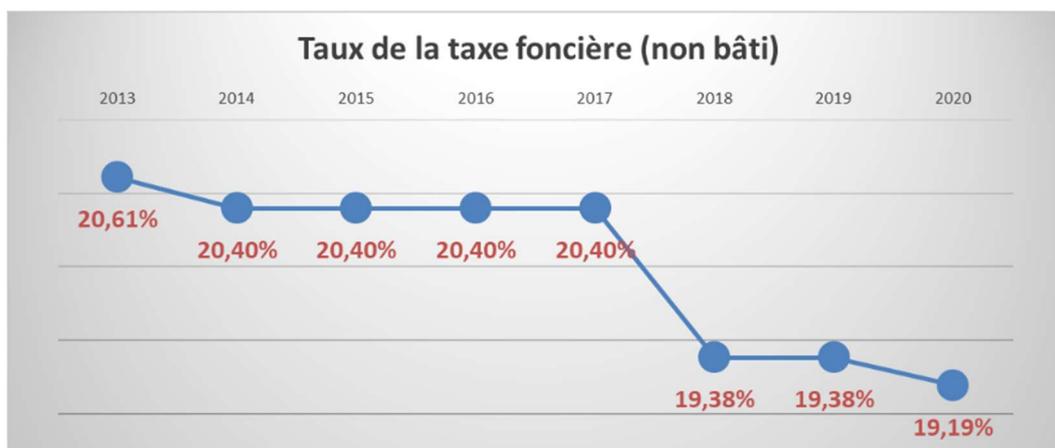
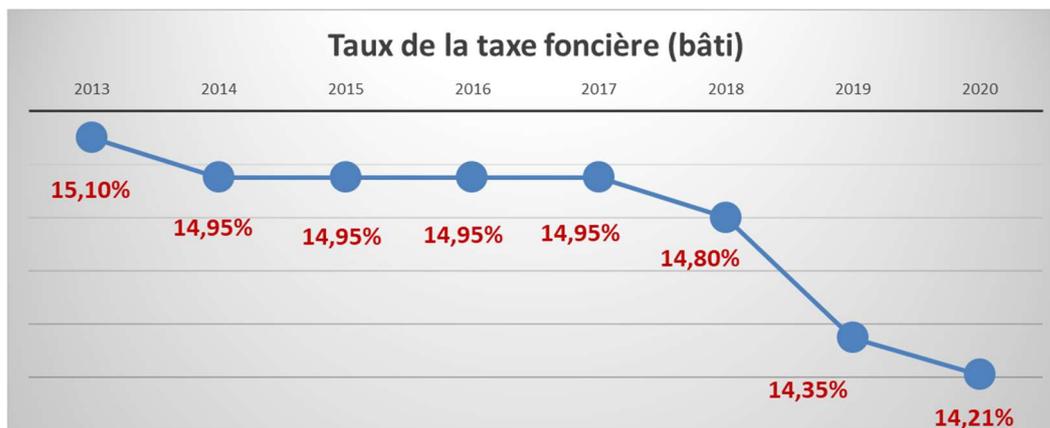
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.21 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.19 %.

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 23 521 429 €.

Il sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021.

Les taux d'imposition communaux sont régulièrement en baisse

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	28,89%	28,89%	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%
Taux FNB	20,40%	20,40%	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%



Attribution de compensation et dotation métropolitaine

L'attribution de compensation (AC), issue du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain, représente 8M€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une dotation de péréquation horizontale, représente 572K€.

En l'absence de nouveau transfert de charges, il ne peut y avoir aucune évolution notable de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
A. Compensation	7 900 000	7 907 036	7 955 740	8 003 828	8 003 828	8 003 828,00	8 003 828,00	8 003 828,00
DSC	500 000	542 257	545 190	548 027	554 251	562 289,00	562 289,00	572 190,00

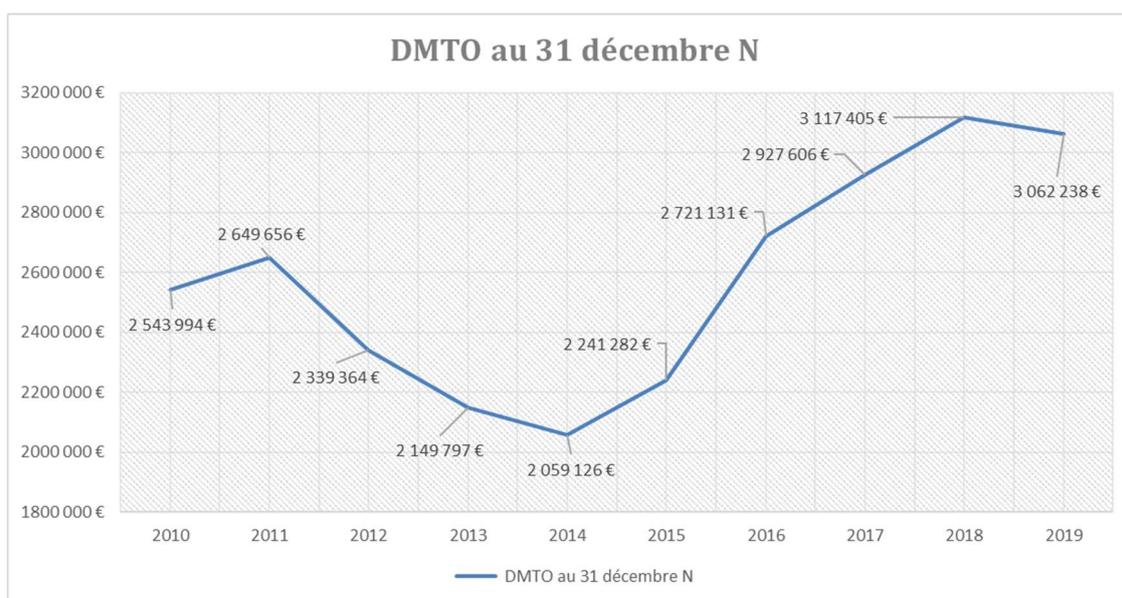
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les principaux risques pour l'équilibre du budget 2021 résident dans la dynamique des recettes liée à l'activité économique freinée par cette crise sanitaire comme pour les DMTO.

Malgré un niveau élevé de réalisation des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenu ces dernières années, la crise sanitaire et économique contraint à réajuster l'inscription prévue en 2021 à 2.5M€ contre 3,1M€ au CA 2020.

Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente compte tenu de nos prévisions.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 062 387	3 098 000	2 500 000



Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1Md€.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2021 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

À ce titre, la Ville devrait récupérer 499K€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
FPIC	344 936	464 884	569 125	505 285	642 028	489 295	489 295	499 000

Les taxes

Les taxes sur la consommation finale d'électricité, les pylônes et sur les publicités extérieures sont stables sur la période pour attendre 870K€.

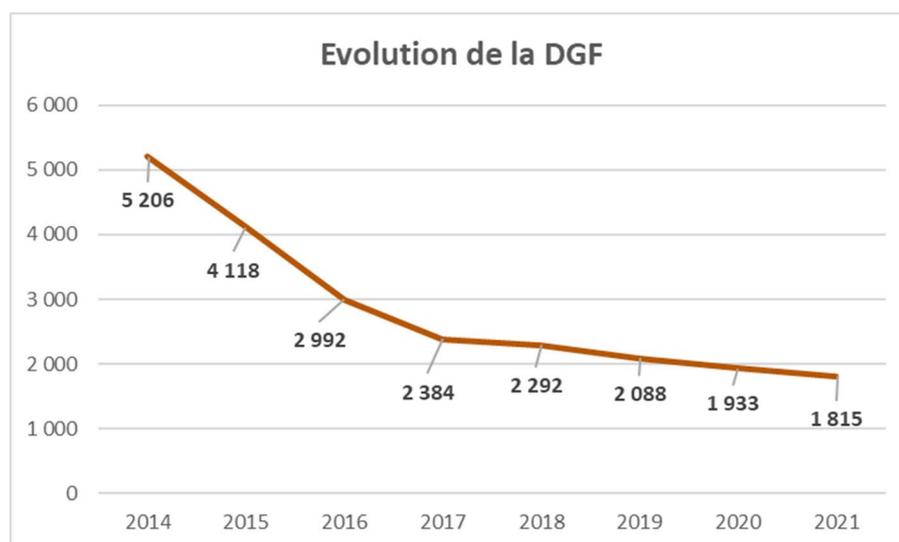
Les taxes	BP 2021
la consommation finale d'électricité	675 000 €
les pylônes	50 000 €
les publicités extérieures	145 000 €

Chapitre 74 : dotations et participations

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:RRF
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 040 187,30	5 243 527,15	4%	203 339,85	11,1%

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol
Dotation forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550	1 450	-100
+ Dotation aménagement (DNP)	799	649	513	469	474	426	383	365	-18
= DGF	5 206	4 118	2 992	2 385	2 292	2 088	1 933	1 815	-118



La Ville perdra 118K€ de DGF cette année par un écrêtement pour financer les péréquations de la loi de finances.

Compensations fiscales

▪ La dotation de compensation de la taxe d'habitation

Concernant les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la loi, l'assiette des abattements ou exonérations s'élargit progressivement chaque année.

De ce fait, la Ville perd, chaque année, des bases imposables et elle gagne des nouvelles bases exonérées (non imposables), qui seront compensées l'année suivante au taux de 25,78% (taux de référence) au lieu de 27,46%.

Ainsi, la Ville a perdu, en 2020, des bases fiscales imposables, qui seront compensées en 2021.

D'où la progression de la ligne 74 835 « compensation exonération Taxe d'habitation » de +34K€ en 2021. Le montant est évalué à 1 108 000€.

COMPENSATIONS FISCALES									
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Compensations TH	617	717	549	864	940	995	1 054	1 086	
Compensations FB	29	19	13	19	19	21	19	21	
Compensation FNB	1	1	1	1	1	1	1	1	
Compensations TP / CFE / CVAE	46	31	26	8	0	0	0	0	
Compensations fiscales	694	768	589	891	959	1 016	1 074	1 108	

Les participations (subventions de fonctionnement)

Les participations progressent de 298K€, grâce aux soutiens financiers des partenaires, qui financent des activités en progression par rapport à 2020. Malheureusement, certains équipements ou activités fonctionnent peu, voire pas du tout du fait des contraintes sanitaires. Ils ne généreront pas, de ce fait, de soutien financier.

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%RRF
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	324 906,58	705 180,00	117%	380 273,42	1,5%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELLES	344 135,00		-100%	-344 135,00	0,0%

En M57, il y a une fongibilité verticale du chapitre 77 avec le chapitre 75.

L'article 752 est constitué principalement des revenus des immeubles. Ils progressent naturellement par l'actualisation des locations et la non reconduction des exonérations de 2020.

S'agissant de l'article 75 888, il s'agit en M57 « des anciennes recettes exceptionnelles », qui sont stables. Elles correspondent à l'inscription de 120 000€ concernant le remboursement par l'assurance des frais de reconstruction avancés par la Ville de la crèche de la Buissonnière. Il s'agit d'une inscription de 120K€ en dépenses et en recettes.

Il est dorénavant fléché sur cette ligne, les remboursements des charges et taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour 17 K€.

Ensuite, les autres crédits sont reconduits. Il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

En effet, afin d'aider le C.C.A.S. dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de Marcq-en-Barœul est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise et inversement.

Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville.

Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis quatre ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2020, apporter une aide directe de 235K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 85K€ (affichée en dépenses exceptionnelles), soit une valorisation finale prévisionnelle de 150K€.

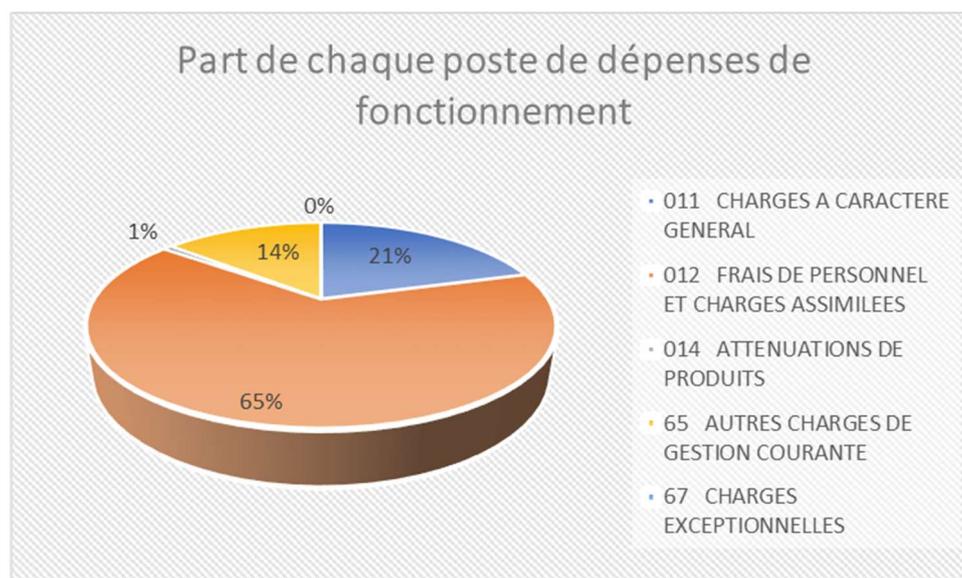
1.2 Les dépenses de fonctionnement par chapitre

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 46 263K€.

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1.8M€ (+4.61%) pour atteindre 41 763 K€. Cependant, il convient de retraiter cette dépense en isolant la comptabilisation des mises à disposition des locaux aux associations pour 915K€, afin d'affiner cette comparaison. De ce fait, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 926K€ (+2.32%) pour atteindre 40 848 K€.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) sont stables à 4 500K€.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 386 971,24	8 613 076,15	2,70%	226 104,91	20,6%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	26 601 727,00	27 000 753,00	1,50%	399 026,00	64,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	320 000,00	100,00%	320 000,00	0,8%
AUTOFINANCEMENT	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%	0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 858 661,00	5 819 465,70	50,82%	1 960 804,70	13,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 074 207,64	10 008,00	-99,07%	-1 064 199,64	0,0%
Total Fonctionnement	44 421 566,88	46 263 302,85	4,15%	1 841 735,97	
Total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	39 921 566,88	41 763 302,85	4,61%	1 841 735,97	100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement retraitées (DRF)	39 921 566,88	40 848 217,85	2,32%	926 650,97	



Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 386 971,24	8 613 076,15	2,70%	226 104,91	20,6%

Les charges à caractère général progressent de 2.70%, soit +226K€ pour atteindre 8.6M€.

Rappelons que le budget 2020 avait pris en compte les fermetures des équipements, qui ont généré des économies en fluides, frais de nettoyage, transports et également l'annulation des fêtes par l'interdiction des regroupements.

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF) ou encore la médecine professionnelle.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%DRF
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	26 601 727,00	27 000 753,00	1,50%	399 026,00	81,4%

L'élaboration du BP 2021 relatif à la masse salariale s'inscrit dans un contexte d'interrogations et d'incertitudes au regard de la crise sanitaire, notamment quant à la mobilisation de moyens supplémentaires pour certaines missions ou encore quant à la réduction de certaines interventions du personnel compte tenu de la raréfaction de manifestations et d'évènements.

C'est pourquoi la réalisation du BP 2021 pourra connaître des ajustements en cours d'année, sous l'angle de la crise sanitaire.

A cet égard, il est précisé qu'une dépense de 200 000 euros a été identifiée en 2020, au titre de la mobilisation de renforts nécessaires afin d'assurer certaines missions et de gérer un absentéisme plus prégnant ; c'est sur cette base que la projection s'effectue pour 2021.

En 2021, et malgré ce contexte incertain, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa politique de développement des ressources humaines, à travers l'accompagnement des actions volontaristes répondant aux orientations identifiées ; et ce, dans un souci de masse salariale maîtrisée.

Les dépenses plus significatives relatives à la masse salariale pour 2021 sont les suivantes :

1/ Les dépenses contraintes supplémentaires imposées à la collectivité :

- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technique) se rapportant à l'évolution de carrière des agents, à travers les avancements d'échelons, avancements de grade et promotions internes : 76 000 euros
- La fin de la mise en œuvre des PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations), qui conduit à une revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents relevant des catégories A et C :
60 000 euros
- La hausse du taux de cotisations pour les assurances statutaires :
35 000 euros

- La hausse du taux de cotisations des organismes IRCANTEC, CNRACL, URSSAF : 10 000 euros
- L'organisation des élections départementales et régionales : 54 000 euros

La Ville aura en outre, à verser cette année, la prime de fin de contrat dite « prime de précarité » à certains agents contractuels, au regard de conditions règlementaires.

2/ Les dépenses qui répondent aux besoins sollicités dans le contexte de la politique volontariste menée par la Ville, au soutien de grands projets et d'actions identifiées comme prioritaires dans le cadre du mandat initié.

Au-delà des moyens mobilisés au titre de la participation citoyenne, de la transition écologique ou du handicap, les projets sont plus particulièrement tournés en 2021 vers la petite enfance, l'action éducative et la tranquillité publique.

- La volonté de préserver l'engagement envers la petite enfance est illustrée par la création en régie de la crèche de la petite Buissonnière qui a conduit au recrutement de 9 agents : 225 000 euros ;
Une recette de l'ordre de 180 000 euros est identifiée (Participation familles et CAF)
- L'action éducative fait l'objet d'un intérêt particulier, à travers la poursuite du soutien à l'Ecole Européenne de Lille Métropole : 167 600 euros ; sachant que la MEL contribue à hauteur de 50 % des dépenses de fonctionnement : soit une recette de 83 800 euros.
- La tranquillité publique occupe une place prépondérante à travers le développement de l'équipe de police municipale et le recrutement de gardiens brigadiers et gardes urbains : 75 100 euros

Les directions mènent des réflexions visant à proposer des pistes d'optimisations, s'agissant de l'évolution de l'organisation de certains services, induite par des départs en retraite, des mutations ou encore des changements d'affectation contraints ou sollicités ; ces optimisations permettent de limiter la progression du BP pour la masse salariale à + 1,5% par rapport à 2020.

Les actions et projets au titre de 2021 :

- La réponse aux enjeux des réformes relatives à la transformation de la fonction publique (Loi DUSSOPT du 6 août 2019) avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre des lignes de gestion et l'élaboration du RSU (Rapport social unique).
- L'élaboration du plan d'actions pour l'égalité professionnelle Homme/Femme.
- Le lancement d'une réflexion autour du management avec les directeurs.
- La mise en œuvre de la DSN (Déclaration sociale nominative).
- La poursuite de la maîtrise des effectifs et de la résorption de l'emploi précaire.
- La poursuite du développement de la dématérialisation (fiche de paie et dossier numérique à terme) en lien avec le développement de la communication interne et la démarche RGPD.
- Les réflexions à initier relatives à des sujets transversaux, comme l'organisation du temps de travail ou la protection complémentaire au titre de la santé.

Chapitre 014 : les atténuations de produits

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%DRF
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	320 000,00	100,00%	320 000,00	5,2%

La Ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche au 1er janvier 2020 un déficit de 1023 logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25 % dans le cadre de la loi SRU. Le taux de logements locatifs sociaux s'élevait à 18,47 % en 2015 pour atteindre 19,15 % au 1er janvier 2019. Depuis décembre 2020, la Ville est frappée par un arrêté de carence. N'ayant pas atteint le seuil de 20 %, elle est contrainte de verser une majoration de 60% de ces pénalités, qui représentent 320 K€ et viendront réduire le produit des impôts locaux. Au regard des projets de construction, des contraintes du moment et à l'instar des autres communes de la MEL, la Ville a déposé un recours gracieux auprès du Préfet pour limiter le montant de cette pénalité.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce chapitre a évolué avec le passage en M57. Il cumule l'ancien chapitre 65 et quasiment le 67. Il intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, le forfait d'externat, les créances admises en non-valeur ou éteintes et les anciennes dépenses exceptionnelles, qui étaient auparavant au chapitre 67. Il s'agit de la valorisation des avantages en nature (valorisation comptable de la mise à disposition des agents et des locaux de la Ville à des associations, CCAS...), des dotations ou primes pour l'aide aux projets (primes alarme), du soutien aux commerçants, ainsi que de la reconstruction de la crèche pour 120K€ et de crédits pour les subventions exceptionnelles seront attribués par délibérations en cours d'année.

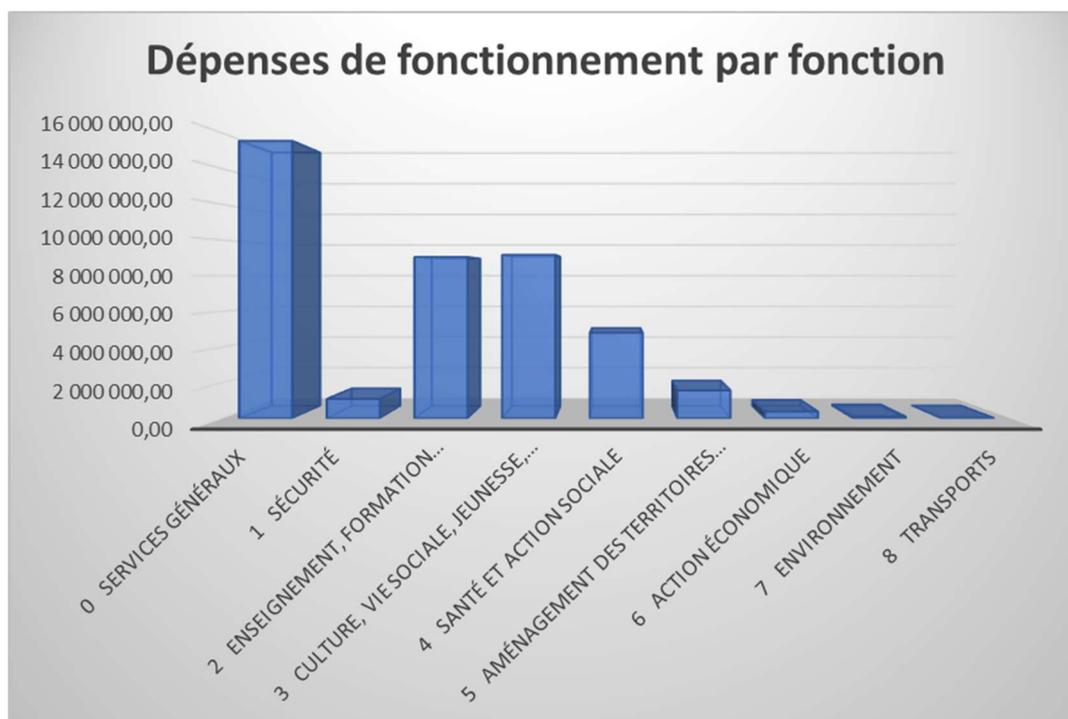
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%DRF
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 858 661,00	5 819 465,70	50,82%	1 960 804,70	13,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 074 207,64	10 008,00	-99,07%	-1 064 199,64	0,0%
	4 932 868,64	5 829 473,70	18,18%	896 605,06	

Le cumul des chapitres 65 et 67 fait apparaître une augmentation de 896 K€, qui correspond entre autres, à l'instar du chapitre 70, à la nouvelle valorisation des locaux aux associations pour 915 K€ à une progression à notre participation pour l'Ecole Européenne Lille Métropole à la Région de 25K€, à une augmentation de la subvention au CCAS de 25K€, et de l'enveloppe aux associations de 7K€, des contributions obligatoires de 3.5K€... Ces augmentations sont contrebalancées par une baisse des créances en non valeurs.

Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont inexistantes, car la Ville n'a pas de dette.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grande fonction ou par catégorie



Fonction	BP 2021
0 Services généraux	15 557 381,75
1 Sécurité	1 090 054,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	9 051 913,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 169 228,40
4 Santé et action sociale	4 798 601,00
5 Aménagement des territoires et habitat	1 570 537,00
6 Action économique	383 982,00
7 Environnement	103 476,70
8 Transports	38 129,00
Total Fonctionnement	41 763 302,85

2 Section d'investissement du budget principal

La section d'investissement s'équilibre à 10 705 641,38€, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 10 611 267,00€ de dépenses d'équipement.
- ✓ 94 374,38€ de mouvements financiers (opération d'ordre entre section et dépôt de garantie).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	10 611 267€	Autofinancement	4 500 000€
Dont Immobilisations Incorporelles	184 660€	Dotations et fonds divers	1 061 036€
Dont Subventions d'équipement	350 000€	Cessions	2 719 560€
Dont Immobilisations Corporelles	5 332 107€	Financement d'équilibre	2 349 671€
Dont Immobilisations en cours	4 744 500€	Opération d'ordre et dépôts	75 374.38€
Remboursement d'emprunt	0€	TOTAL	10 705 641,38€
Opérations d'ordre et dépôts	94 374,38€		
TOTAL	10 705 641,38€		

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

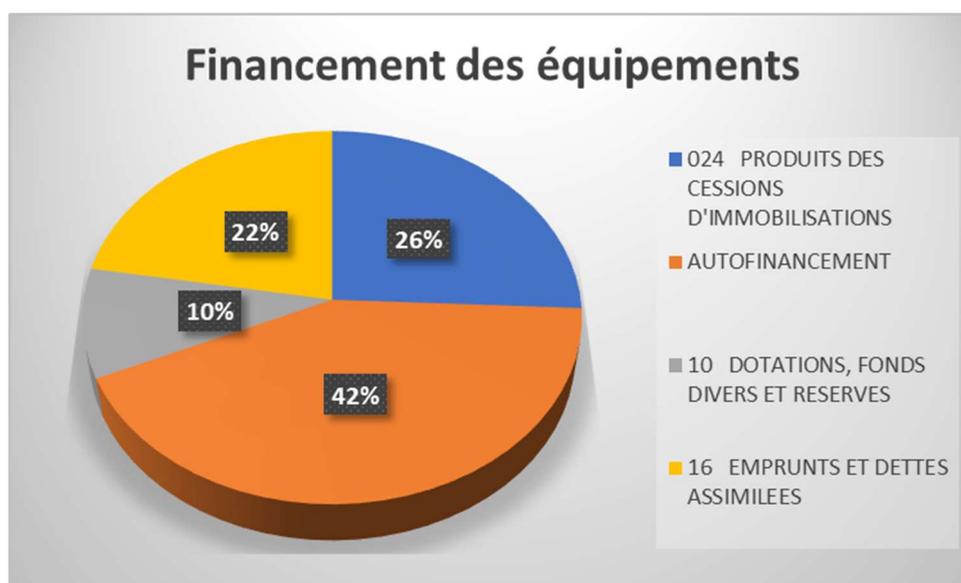
Recettes de Fonctionnement	46 263 302€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 41 763 302€
= Épargne Brute ou Autofinancement Brut	4 500 000€
- Remboursement du Capital des emprunts	0€
- Opérations d'ordre	- 19 000€
= Épargne Nette ou Autofinancement Net	4 481 000€

2 Le financement des dépenses d'équipement

Les 10 611 267€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 481 000€	42%
Cessions	2 719 560€	26%
Dotations et fonds divers	1 061 036€	10%
Ressources propres	8 261 596€	78%
Financement d'équilibre*	2 349 671€	22%
Total	10 611 267€	100%

Ainsi 78% de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 22% par un financement d'équilibre*.



* le financement d'équilibre sera annulé en DM1 lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant du fonds de roulement.

Le financement d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du budget primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons :

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers...) et atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles
- Cependant, on doit attendre le vote des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le fonds de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années)

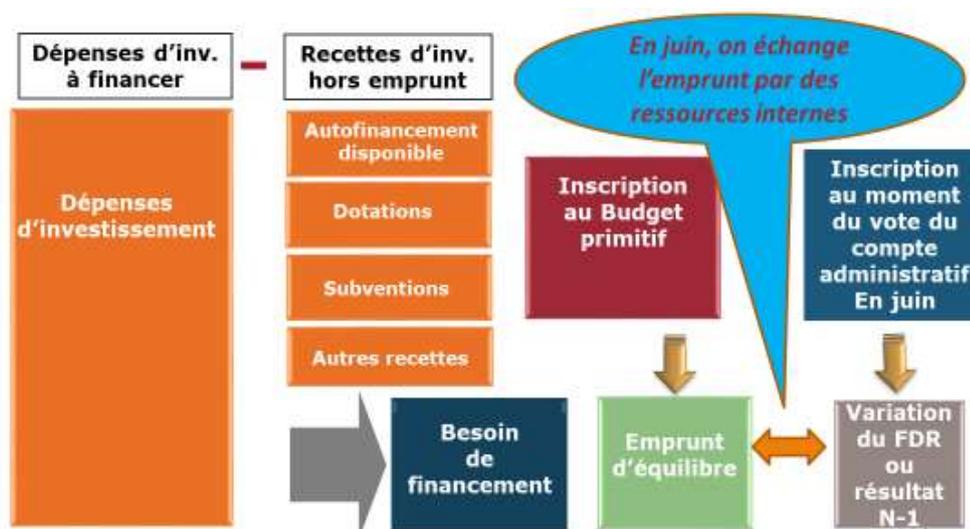
En effet, la Ville finance des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes...

Si les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement. Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fonds de roulement, la Ville dispose de ses ressources propres excédentaires.

C'est à ce moment-là l'emprunt d'équilibre affiché au budget primitif sera annulé. Il sera remplacé par les ressources disponibles internes (le fonds de roulement ou résultats cumulés).

En 2021, la Ville continuera à ne pas avoir de dettes.



LA DETTE

État de la dette bancaire

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la Ville est nulle.

- La dette/habitant Marcquois : 0€ (Moyenne de la Strate 1 109€)

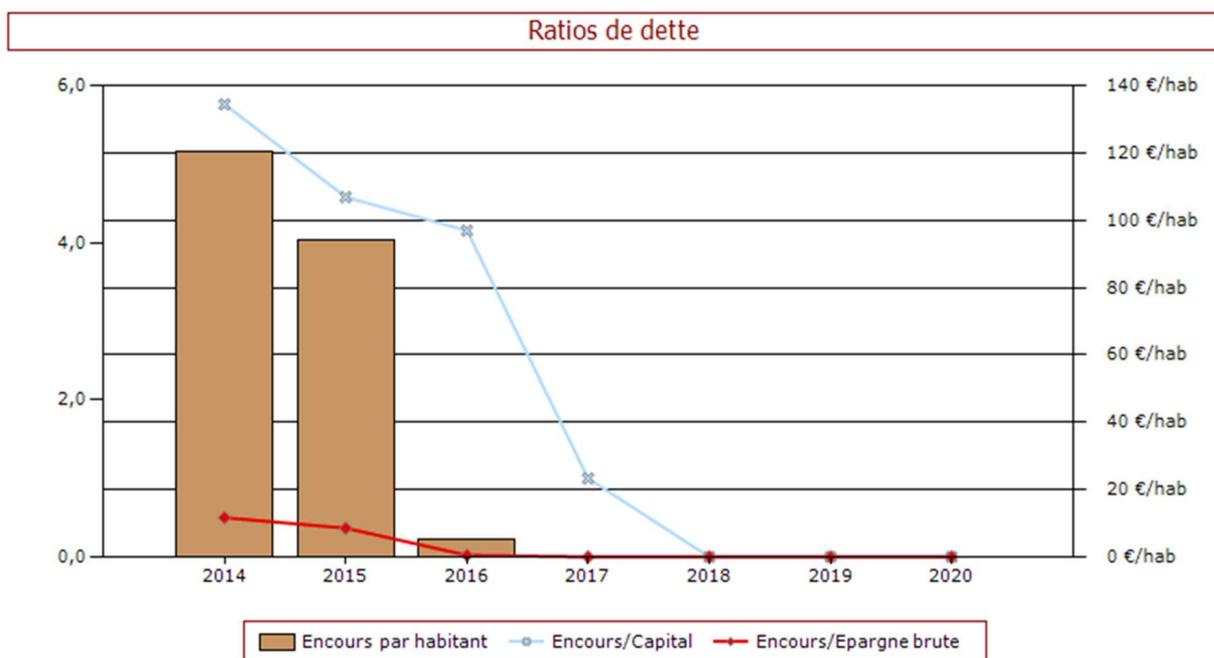
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut au 1er janvier avant transferts	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 024	1 065	918	209	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	2 690	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	0	1	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 024	-1 065	-3 607	-209	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	4 881	3 817	209	0	0	0	0

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

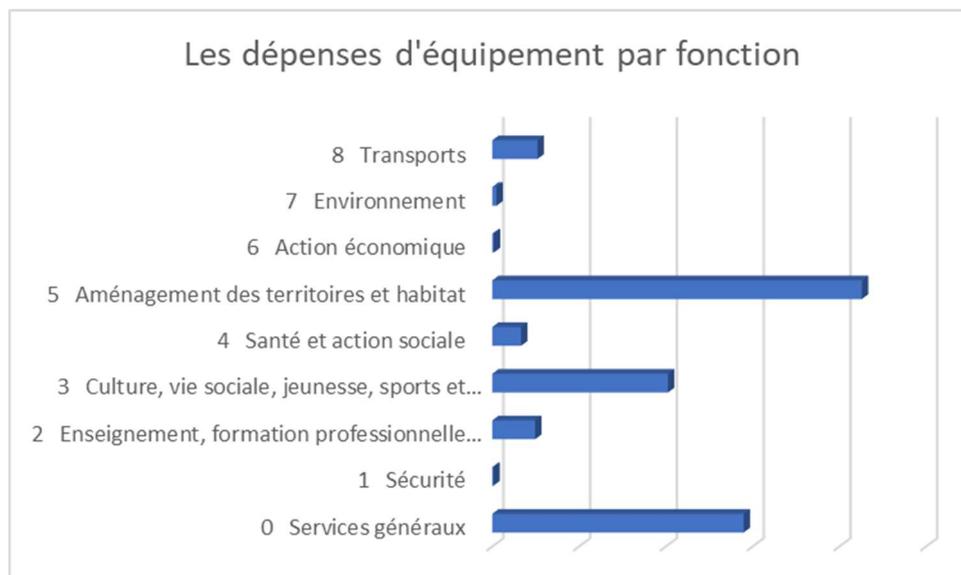
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut	4 881	3 817	209	0	0	0	0
- Encours récupérable	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours Tiers	0	0	0	0	0	0	0
= Encours	4 881	3 817	209	0	0	0	0
/ Epargne brute	9 766	10 394	9 717	8 290	9 113	8 459	6 922
= Encours / Epargne brute	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

RATIOS DE DETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours / Capital (en années)	5,8	4,6	4,2	1,0	0,0	0,0	0,0
Encours par habitant	120,6	94,2	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours / Produits de fonctionnement	10,5%	8,2%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?



Fonction	BP 2021
0 Services généraux	2 892 910,00
1 Sécurité	12 950,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	495 200,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 025 987,00
4 Santé et action sociale	333 520,00
5 Aménagement des territoires et habitat	4 260 000,00
6 Action économique	20 000,00
7 Environnement	49 000,00
8 Transports	521 700,00
Total Investissement	10 611 267,00

Liste des opérations d'investissement de 2021

	BP 2021
PATRIMOINE DE LA VILLE	3 193 957,00
0022 OPER."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	213 200,00
1504 PROG." DOOLAEGHE"	30 000,00
1505 PROG." ESPACE ST JOSEPH"	200 650,00
1507 PROG." RENOV.LOGEMENTS CONCIERGES"	20 000,00
1508 PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	40 560,00
1509 PROG." TOITURES BATIMENTS"	130 000,00
1515 PROG." PISCINE ECONOMIE D'ENERGIE"	30 000,00
1517 PROG." ENFOUISSEMENT"	130 000,00
1519 PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	232 000,00
1520 PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	25 000,00
1521 PROG." VEHICULES MOTOS"	118 000,00
1522 PROG." SECURITE INCENDIE"	55 000,00
1523 PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	20 000,00
1524 PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	50 000,00
1525 PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	45 000,00
1526 PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	473 000,00
1528 PROG." ECONOMIE D'EAU"	10 000,00
1529 PROG." MOBILIER DE BUREAU"	15 000,00
1530 PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	15 000,00
1532 PROG." PROJET DE DEMATERIALISATION"	10 000,00
1535 PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	1 000,00
1538 PROG." TRAVAUX ECOLES"	285 000,00
1540 PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	12 200,00
1541 PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	44 000,00
1545 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	130 000,00
1546 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	500 000,00
1547 PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	390 000,00
1548 PROG." CIMETIERES"	320 000,00
1549 PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	200 000,00
1606 PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	3 000,00
1610 PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	23 000,00
1702 PROG."PONT DES ARTS"	96 300,00
1705 PROG."RESTAURANT MUNICIPAL"	10 000,00
1706 PROG."CRECHE"	150 000,00
1804 PROG."GESTION DES USAGERS"	5 000,00
1806 PROG."GER HOTEL DE VILLE"	377 000,00
1901 PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	53 500,00
1903 PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	125 000,00
1904 PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	29 200,00
1908 PROG."BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1909 PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	35 000,00
1912 PROG."ARBRES EN VILLE"	78 000,00
1917 PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	9 500,00
2001 PROG."THEATRE DU COLISEE"	470 200,00
2003 PROG."CLUB RUGBY"	50 000,00
2005 PROG."JARDINS FAMILIAUX SCHUMAN"	180 000,00
2007 PROG."MAISON ASSISTANTE MATERNELLE"	120 000,00
2009 PROG."PLAN CANICULE"	5 000,00
2101 PROG."MEDIATHEQUE MICRO FOLIE"	40 000,00
2102 PROG."SKATE PARC BELLES TERRES"	320 000,00
2103 PROG."JARDINS DES SENTEURS"	335 000,00
2104 PROG."BOIS DES ENFANTS"	108 000,00
2105 PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	50 000,00
2106 PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	150 000,00
2107 PROG."SALLE ROUGES BARRES"	180 000,00
2108 PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	160 000,00
2109 PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAINE"	360 000,00
2110 PROG."PARCOURS CANIN"	50 000,00
Total Dépenses	10 611 267,00

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITES DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 364 240€. La section de fonctionnement s'équilibre à 846 240€ et la section d'investissement à 518 000€.

Ce budget intègre, entre autres, le budget du cinéma : l'actuel Colisée Lumière pour son activité cinématographique et la poursuite la fin des travaux de création de trois salles de cinéma dans le projet du Pont des Arts pour la phase d'investissement.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	846 240€
Investissement	518 000€
Total	1 364 240€

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du cinéma requalifiée en SPA au 01/01/2018, vers le budget annexe HAD, qui est déjà assujéti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M57
- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :
 - Fonction 316 pour le cinéma Colisée,
 - Fonction 317 pour les salles de cinéma du Pont des Arts,
 - Fonction 325 pour le bâtiment de l'hippodrome,
 - Fonctions 3+4+5+6+8 pour les locations éligibles à la TVA,

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Cinéma Colisée	Cinéma Pont des Arts	Hippodrome	Redevances Hors Hippodrome	Non Ventilable	TOTAL
Fonction	316	317	325 hippo	3+4+5+6+8	0	
Dépenses d'Investissement		235 000	268 000	15 000		518 000
Recettes d'Investissement		153 043	160 042		204 915	518 000
Dépenses de fonctionnement	143 528	138 462	305 435	22 800	236 015	846 240
Recettes de fonctionnement	140 828	138 462	357 870	208 080	1 000	846 240

2021

Une année ambitieuse au service des
Marcquois !

Les actions présentées sont
susceptibles d'évoluer au regard de la
crise sanitaire.

Les priorités seront nécessairement
révisées.

Les changements et leurs clarifications
seront apportés lors de la décision
modificative.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative

La Ville de Marcq-en-Barœul a déjà mis en place plusieurs instances et dispositifs visant à faire vivre la démocratie locale avec pour objectifs de :

- permettre à la municipalité de présenter les grands projets de la ville aux habitants,
- faciliter les échanges,
- partager un bien commun, un bien précieux : notre Ville,
- faire participer,
- instaurer un dialogue dans la confiance et la transparence.

Accompagner et faire vivre les instances de démocratie locale

La Ville a institué des instances de participation citoyenne :

- des conseils de quartier (ex – comités de quartier) – en cours de renouvellement
- un conseil municipal des enfants
- un conseil des seniors – en cours de renouvellement.

En 2021, les conseils de quartier ainsi que le conseil des seniors sont renouvelés.

En 2021, deux nouvelles instances sont également créées : le conseil des jeunes ainsi que le conseil économique et social (*le nom définitif de cette dernière instance ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement seront à définir ultérieurement*).

Le conseil municipal des enfants poursuivra ses travaux ; la fin de mandature de cette instance est prévue au cours du 3^{ème} trimestre 2021.

Aux côtés de ces instances, des outils qui favorisent la participation citoyenne sont reconduits :

- le budget participatif doit permettre aux habitants de présenter des projets pour le bénéfice de leur quartier de résidence : 100 000 euros,
- des rencontres de quartier dans un format participatif avec des thématiques (mobilité, sécurité, environnement...),
- des ateliers sur la mobilité,
- des *Afterwork* thématiques,
- des rencontres avec les communautés Instameet et Snapmeet
- des « balades citoyennes » à pied afin d'échanger avec les Marcquois sur la Ville et ses aménagements,
- des balades natures pour découvrir la richesse de la biodiversité dans les Belles Terres,
- des ateliers « à la découverte du patrimoine local ».

Animer la communauté cycliste

Les balades citoyennes avec la communauté cyclistes se poursuivront en 2021 pour mieux faire connaître le patrimoine local, les parcs et jardins.

Cette communauté sera régulièrement consultée pour diagnostiquer le territoire de manière à faciliter les déplacements à vélo.

Lutter contre les déchets : propreté urbaine

Des actions seront menées dans la Ville en lien avec les conseils de quartier, le conseil des jeunes... pour sensibiliser les habitants à la propreté urbaine. Ce thème est une occurrence dans les conseils de quartier ; des actions seront menées pour agir au plus près des habitants.

Faire participer les habitants à des projets structurants

En 2021, des ateliers de co-design seront organisés avec les habitants sur les projets structurants suivants :

- le jardin des senteurs, rue Delcenserie
- le bois des rêves
- la maison de la transition écologique
- le futur kiosque à musique
- l'aire de glisse
- le square d'Ealing
- la requalification de la rue du Collège qui a pour particularité d'être pilotée par la MEL et fait l'objet d'un plan pluriannuel.

Intégrer un réseau de partage de la culture de la participation

En 2021, la Ville a intégré le *Think Tank* « Décider Ensemble » qui vise à diffuser la culture de la participation. Cette adhésion permettra d'avoir accès à des études, des notes... qui abordent des thématiques de participation, de concertation et de dialogue.

Transition écologique

Depuis plusieurs années, la Ville mène des actions en matière de transition écologique visant à favoriser les mobilités douces, à lutter contre le dérèglement climatique et sur le thème du « consommer et vivre local ».

Favoriser les mobilités douces

Le véhicule individuel a encore une place sociale très forte. Cette perception évolue lentement et de manière significative par l'utilisation du vélo ou des transports en commun. La Ville a accompagné cette tendance en proposant aux habitants une prime d'aide à l'achat d'un vélo (vélo classique ou à assistance électrique) ou d'une trottinette. L'importance des sommes engagées souligne la volonté de la Ville d'œuvrer dans ce sens :

2017 : 175 958,96€

2019 : 234 169,94€

2020 : 210 500 € (montant arrêté à la date du 25 février 2021)

Total de 620 628,90 €

En marge de cette prime, des évènementiels sont organisés dont la finalité est d'éveiller les consciences aux émissions à effet de gaz et de l'impact de nos déplacements individuels sur la qualité de l'air et donc de la santé.

En 2021, la Ville poursuivra cette dynamique en confortant toutes les actions visant à privilégier les mobilités douces : l'installation de garages à vélos (à l'entrée des équipements sportifs, dans les quartiers – cette opération se déclinera sur plusieurs années), la fête du vélo, l'installation d'arceaux vélos, des ateliers de remise en selle, et le soutien à l'association ADAV pour son expertise et son accompagnement de la Ville.

Si le contexte sanitaire ne permet pas d'organiser des manifestations qui réunissent les habitants, des petits formats sont proposés en extérieur ou en visio-conférence. A titre d'exemple, le bus à biclou sera présent sur 2 marchés de la ville (Place Doumer et rue Marcel Dassault) et permettra de sensibiliser tout au long de l'année 2021 les marcquois à la mobilité douce.

Le programme d'entretien et de développement des pistes cyclables, en lien avec la MEL, s'accroîtra notamment dans le cadre d'actions de concertation menées avec la communauté cycliste.

Lutter contre le dérèglement climatique/création d'une forêt urbaine

La Ville de Marcq-en-Barœul compte 400 hectares de terres agricoles, 42 hectares d'espaces verts et 34 parcs et jardins. Elle est riche d'un patrimoine arboricole de plus de 6 500 arbres, regroupant 65 espèces différentes, entretenus par les services municipaux.

Elle compte également plus de 200 parcelles de jardins familiaux regroupés sur 5 sites, permettant de diffuser la pratique de jardinage au naturel, contribuant à la lutte contre la pollution et à l'enrichissement de la biodiversité. Ces jardins familiaux offrent des îlots de verdure aptes à limiter les effets du réchauffement climatique et à assurer l'équilibre ville / nature.

La Ville a lancé en parallèle un programme de végétalisation des façades sur le domaine privé visant à accroître la présence du végétal au cœur du territoire.

Fidèle à ses politiques menées pour lutter contre le dérèglement climatique qui engendre de fortes chaleurs, des périodes de sécheresse et des phénomènes météorologiques violents, la Ville a également engagé un programme de plantation d'arbres de manière à lutter contre la pollution, réguler la température, fixer les particules fines qui nuisent à la qualité de l'air.

Entre 2020 et 2026, la Ville poursuivra et renforcera son action en plaçant la nature au cœur de tous ses projets pour offrir un cadre de vie plus durable et développer la biodiversité en mettant en place son programme visant à créer une forêt urbaine. L'objectif est de planter 6.000 arbres nouveaux sur le territoire de manière à doubler le patrimoine arboricole.

Au titre de l'année 2021, les projets suivants verront le jour :

- la poursuite des plantations d'arbres sur le domaine public de la Ville et, avec leur accord, sur les domaines relevant de la Métropole Européenne de Lille, de l'État, du Département du Nord, de Réseau Ferré de France...
- Opération « Un arbre aux Marcquois » : la Ville proposera, à titre gracieux, à l'ensemble des Marcquois un arbre. Aux côtés de la Ville, ils deviendront des acteurs dans la lutte contre l'ensemble des fléaux liés au réchauffement climatique,
- La création du « Bois des rêves » : ce bois dédié aux naissances des petits marcquois et symbolisera le respect de la nature pour nos descendants.
- La participation de la Ville au plan « 1 million d'arbres en Hauts de France 2020 - 2022 » lancé par la Région Hauts-de-France qui permet d'élargir son plan d'actions et de développer des îlots de fraîcheur en milieu urbain,
- La participation de l'Université de Lille avec l'intervention d'un groupe d'étudiants pour accompagner les services municipaux dans le repérage des espaces aptes à recevoir du végétal, dans la consultation des habitants de manière à mieux cerner leur niveau de connaissance sur la problématique du réchauffement climatique et évaluer leurs attentes...
- La poursuite de la végétalisation des façades par la création de fosses qui favorisent la nature, la biodiversité en ville et participent également à l'embellissement du cadre de vie,

- L'organisation d'ateliers et de temps forts au cours de l'année (film documentaire, atelier sur les marchés de la Ville, échanges de graines...) qui sont des moments de rencontres et d'échanges autour des enjeux sur le réchauffement climatique,
- Le projet de création de nouveaux jardins familiaux rue Robert Schuman.
- les réflexions relatives à la future maison de la transition écologique, rue Ducroquet et l'aménagement d'un potager dont la production sera livrée dans les crèches municipales.

Consommer local et vivre responsable

C'est une démarche qui engage chaque habitant à consommer local et vivre de manière responsable. En 2021, la Ville confortera ses actions auprès des habitants.

- Le Défi Zéro Déchet des Familles : Des familles avec un ou plusieurs enfants, des couples et des célibataires s'engagent chaque année dans ce défi avec l'objectif de réduire leurs déchets en apprenant à réaliser soi-même des produits d'entretien, cosmétiques et en prodiguant des conseils.

En 2021, une nouvelle édition se mettra en place avec une soirée de lancement (9 mars 2021) et la présentation des nouveaux ateliers (50) qui s'adresseront aux adultes (les familles inscrites au défi), aux enfants et d'autres ateliers ouverts à tous (hors Défi Zéro Déchet des Familles).

En fin d'année, un nouveau festival Zéro déchet sera créé de manière à ouvrir davantage au grand public la problématique de la réduction de la production de déchets, de la limitation de matière premières...

Parallèlement à ces actions, l'opération « Zéro Déchet commerçants » s'organisera au cours de l'année 2021. Il s'agira de distinguer les commerçants qui sont déjà engagés dans cette démarche et d'accompagner ceux qui souhaitent tendre vers cette labellisation de manière à créer une dynamique sur le territoire.

- L'implantation de biobox : ce sont des sites de compostage collectif qui permettent de réduire considérablement nos déchets organiques en les valorisant. Le compost peut être ensuite utilisé pour enrichir la terre et nourrir les sols.

En 2018, 2 biobox ont été installés au jardin partagé, rue de la Briqueterie et au jardin familial, chemin Pierre Clément.

En 2020, 2 nouveaux sites ont été équipés de biobox : square Philippe Noiret et à l'entrée du Parc Bériot. En ce qui concerne la biobox de la Briqueterie : 50 foyers inscrits pour un apport volontaire de 50 à 70 kg / semaine. Pour ce qui relève de la biobox au jardin Pierre Clément : 41 foyers inscrits avec un apport volontaire de 40 à 50 kg/ semaine.

En 2021, il est prévu d'équiper deux nouveaux quartiers. L'ensemble des sites sont ouverts avec l'aide d'un maître composteur qui accompagne les familles.

- Propreté urbaine : parmi les différentes actions, la Ville mènera notamment plusieurs opérations :

- Hauts-de-France propres – Marcq-en-Barœul encore plus propre ! Les habitants ont été mobilisés les 20 et 21 mars sur cette opération

- World Clean Up Day : cette opération mondiale s'organise chaque année en septembre. Les habitants se regroupent pour procéder à la collecte de déchets dans les différents quartiers de la Ville. Cette manifestation est reconduite en 2021 avec pour objectif d'associer et d'impliquer davantage de Marcquois.

- Distribution de pochettes-cendriers auprès des distributeurs de tabac qui les remettront à leurs clients « fumeurs ». A l'occasion du World Clean Up Day, force est de constater le nombre de mégots qui jonchent le sol.

L'impact sur notre environnement est catastrophique. En moyenne, il faut 15 ans pour qu'un mégot se dégrade... sans compter qu'ils ont un impact sur notre santé. La Ville mènera donc en 2021 une première action auprès des habitants ainsi qu'auprès des agents de la mairie.

- Transition énergétique :

- Éclairage public : la Ville dispose d'un parc d'éclairage public de 6 200 luminaires qu'elle entretient et adapte avec les nouvelles technologies *Led* afin de limiter sa consommation en électricité et de s'engager dans une démarche de transition écologique.

En 2020, 310 points lumineux répartis dans la ville ont bénéficié d'un remplacement de la lanterne par un appareillage à source *Led*, moins énergivore. Le quartier du Cheval Blanc a également bénéficié de ce programme puisque l'ensemble de l'éclairage public (100 mâts + lanternes) de ce secteur a été changé au profit d'un éclairage *Led* (consommation électrique divisée par 2).

En 2021, ce programme se poursuivra en s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel.

- Rénovation énergétique :

- Conversion des chaudières : la Ville poursuit sa démarche en faveur de maîtrise de la consommation d'énergie pour répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques.
- Isolation des bâtiments : La Ville continue à faire évoluer son patrimoine bâti en améliorant chaque année les performances énergétiques de plusieurs bâtiments

- Prime à l'achat de cuves de récupération en eaux pluviales : cette prime proposée aux habitants, sera reconduite en 2021.

- Restauration scolaire : la Ville propose aux enfants un repas équilibré avec 20 % du menu est issu de l'agriculture biologique. En septembre 2021, il sera procédé au renouvellement du marché. Au regard des nouvelles influences et nouvelles dispositions de la loi Egalim- privilégier des produits issus des producteurs locaux, proposer moins de viande dans les assiettes... - une attention sera portée aux attentes des familles.

Par ailleurs, toutes les actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires se poursuivront.

- Soutien aux associations : La Ville a demandé à l'association Les Ajoncs de poursuivre son travail d'animation du jardin partagé de la Briqueterie avec des ateliers thématiques.

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE

La Ville de Marcq-en-Barœul va multiplier ses actions pour que chaque citoyen continue à se sentir en sécurité dans son quartier et dans sa Ville.

Le système de vidéoprotection installé sur la ville joue un rôle de dissuasion. La vidéoprotection va être étendue sur davantage de quartier en fonction des différents diagnostics de sécurité. Il s'agira d'ajouter des zones de vidéoprotection sur de nouveaux secteurs couplés à un logiciel qui permettra d'effectuer des relectures plus rapidement.

Concernant les brigades de nuits, après trois ans de fonctionnement, un besoin de présence régulière sur le terrain est nécessaire. C'est pourquoi, il y aura nécessité de renforcer les équipes.

La sécurité dans nos quartiers sera plus visible par la présence de gardes urbains en adéquation avec le plan mobilité propre de la ville.

Dès lors, les équipes seront renforcées et il sera mis à disposition des moyens supplémentaires pour rendre plus efficace l'intervention de la police municipale dans tous les quartiers.

La sécurité routière constitue une priorité d'action, aussi bien par des démarches pédagogiques dans les écoles que par des actions sur le terrain.

Enfin pour assurer la sécurité des agents, il est prévu de changer les revolvers par des pistolets semi-automatiques, et également de changer les caméras individuelles épinglées sur l'uniforme des agents qui enregistrent les interventions.

La brigade moto est une force d'intervention rapide, et est composée de cinq motards. Il est prévu au plan pluriannuel d'investissement le remplacement d'une moto chaque année : une nouvelle sera donc achetée en 2021.

La sécurité n'est plus seulement l'affaire de spécialistes C'est l'affaire de tous. Il existe des moyens techniques, peu coûteux, abordables et efficaces qui repoussent et retardent les cambriolages et vols de véhicules. Il sera fait appel à la participation citoyenne en invitant les marcquois à s'équiper d'alarme d'habitation et de canne antivol. La Ville prendra une partie de ces frais à sa charge.

La Ville consacre un budget de plus 1M€ en fonctionnement pour sa politique de sécurité et de tranquillité urbaine.

UNE POLITIQUE SPORTIVE DIVERSIFIEE VISANT A LA PROMOTION ET AU DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTE SUR NOTRE TERRITOIRE

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

Pour 2021, dans le cadre de la restructuration du collège des Rouges-Barres à Marcq-en-Barœul, l'étude de conception d'une nouvelle salle de sport équipée d'un mur d'escalade sera mise en œuvre. Dépenses 2021 : 180 000 € MOE, diagnostics divers et concours.

Pour poursuivre ses objectifs de modernisation et de recherche d'économie d'énergie, les salles Mazeaud et Saint-Exupéry se verront dotées d'un nouvel éclairage Led, la première pour 39 000 €, la seconde pour 70 000€.

La toiture du club house du stade Georges Niquet sera entièrement rénovée pour 100 000 €. Les lanterneaux du Tennis Club, rue Gabriel Péri, seront mis en sécurité pour 30 000 €. La mise en conformité légionellose de la salle Liétaert sera mise en œuvre pour un coût de 35 000 €.

De plus, pour poursuivre le programme Ad'Ap, les salles Herzog et de l'Arbre vert seront mises en conformité, pour un coût de 70 000€ pour la première et 30 000 € pour la seconde.

En investissement, le matériel sportif sera renouvelé à hauteur de 46 000 €.

De plus, dans l'objectif de remplir de manière optimale les conditions de sécurité et d'hygiène règlementaires et pour faire face à la crise sanitaire, les protocoles de nettoyage de l'ensemble des équipements seront renforcés à cette fin. Une enveloppe de 164 760 € (26.5% du budget sport hors masse salariale) sera dégagée.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire. Toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Municipaux.

Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Une enveloppe de 91 675€ (14.7% du budget sport hors masse salariale) sera dégagée.

Dans cette période d'incertitude liée à la crise sanitaire et par une écoute encore plus attentive, la Ville accompagnera l'ensemble des sportifs marquois que ce soit dans le milieu amateur ou de haut niveau.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité.

L'enveloppe budgétaire des subventions de fonctionnement 2021 sera en légère hausse pour un total de 356 050 €.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer en fonction des contraintes sanitaires : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation, l'école municipale de kickboxing et le sport famille.

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs seront maintenues.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

Enfin, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, une aide spécifique pourra être apporté au milieu médical local, notamment par la mise en œuvre d'un centre de vaccination intercommunal à l'hippodrome Serge Charles.

Investissement Sports 600 000 €

- Salle des sports du Collège Rouges-Barres 180 000€ MOE, diagnostics divers et concours.
- Eclairage *Led* salle de sport Mazeaud 39 000€
- Eclairage *Led* salle de sport Saint-Exupéry 70 000€
- Toiture club house stade niquet 100 000€
- Sécurisation lanterneaux tennis Club péri 30 000€
- Mise en conformité légionellose salle Lietaert 35 000€
- Ad'Ap salle de sport Herzog 70 000€
- Ad'Ap salle de sport de l'arbre vert 30 000€
- Achat/renouvellement matériels sportifs : 46 000€

Fonctionnement Sports 622 600€

- Transports élèves écoles élémentaires : 63 000€ (10.1%)
- Renouvellement/ maintenance matériel sportif : 28 675€ (4.6%)
- Nettoyage et fournitures équipements sportifs : 151 350€ (24.3%)
- Contrôle réglementaire/homologations Equipements sportifs : 13 410€ (2.2%)
- Fonctionnement service : 10 115€ (1.6 %)
- Evènementiel : 0€ (0%)
- Subventions associations : 356 050€ (57.2%)

L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS

Le budget 2021 est marqué par la nécessité de faire face à la crise sanitaire et aux besoins de sécurisation des espaces de vie des enfants. Pour autant, la Ville ne renoncera pas à mener une politique éducative ambitieuse en faveur des jeunes marcquois.

Faire face à la crise sanitaire

Le budget en matière des produits d'hygiène et d'entretien sera doublé et permettra de mettre en application les différents protocoles sanitaires dans tous les bâtiments municipaux et d'assurer un maximum de sécurité sanitaire pour tous les usagers et le personnel municipal.

Cet effort mis en œuvre depuis le printemps dernier a évité de fermer des écoles et permis aux familles de reprendre leurs activités professionnelles sereinement.

- Budgets produits d'entretien et de désinfection : 57.610 €

L'Ecole Européenne Lille Métropole

Le budget 2021 sera marqué par la montée en puissance de l'Ecole Européenne Lille Métropole, neuvième groupe scolaire public de la commune et la mise en place de son co-financement avec les collectivités territoriales partenaires.

Deux nouvelles classes seront entièrement équipées pour la rentrée de septembre afin d'accueillir les nouveaux élèves.

- Budget de fonctionnement de l'Ecole Européenne Lille Métropole : 42.000€
- Mobilier et acquisition de tableaux blancs interactifs : 45.000€

Un patrimoine scolaire modernisé et adapté aux nouvelles contraintes

Le programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et les recherches d'économie d'énergie sera développé.

L'accueil des enfants porteurs de handicap

Ce programme se traduit par la mise en norme des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Des préoccupations renforcées en matière de sécurité

A l'appui des diagnostics de mise en sûreté fournis par les établissements scolaires, l'effort portera, de nouveau sur l'amélioration la sécurisation des espaces scolaires avec notamment un programme de mise à disposition des directeurs d'école d'un système d'alerte anti-attentat complémentaire aux dispositifs existants (20.000€).

L'embellissement du cadre de vie des enfants

Le programme pluriannuel d'équipement en préaux permettra aux écoles maternelles qui n'en sont pas encore pourvues de pouvoir bénéficier de pause récréative sans contraintes météorologiques (70.000€)

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marquois.

- Budget fournitures scolaires : 75.000€

L'amélioration de la prise en main des outils numériques par les élèves et les enseignants s'est révélée indispensable pendant la crise sanitaire et l'installation des classes virtuelles utiles pour maintenir les liens entre les professeurs et leurs élèves. Le plan informatique sera donc renforcé avec la mise à disposition d'ordinateurs en fond de classe en complément des salles informatiques et des tableaux blancs interactif déjà déployés dans toutes les classes élémentaires. Des tablettes numériques seront déployées pour les écoles maternelles qui développeront des projets autour de la thématique

Les garderies du soir sont reconnues et conventionnées par l'Etat et subventionnées par la Caisse d'allocations Familiales (CAF). Chaque enfant accueilli bénéficie d'activités variées et ludiques, encadrées par du personnel compétent.

Depuis octobre 2020, un temps d'initiation à la langue anglaise a été mis en place pour renforcer l'attractivité des écoles publiques et favoriser l'apprentissage des langues dans les écoles.

En 2020, les animations étaient en lien avec le thème proposé « le design » dans le cadre de la manifestation « Lille, capitale du design ». En raison de la crise sanitaire, ce thème sera reconduit.

Des actions éducatives municipales seront prolongées et adaptées aux circonstances : un fruit à la récré, la semaine du goût.

Enfin la Ville a souhaité maintenir les départs des enfants en classe de découverte : quatre séjours à la découverte du littoral de la région sont proposés aux classes de CM2 (28.000€).

Un service de restauration innovant : 888.000€

La Ville propose aux enfants un repas équilibré, avec chaque jour, 20% du menu issu de l'agriculture biologique. La qualité des produits est une exigence forte : des produits labellisés, frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraîchers, de producteurs régionaux.

La Ville renouvellera son appel d'offre à compter du 1er septembre 2021. Elle a entrepris une démarche participative pour mieux cerner les enjeux et les attentes envers le service de restauration scolaire pour les quatre années à venir. Elus et représentants de parents d'élèves sont associés pour réaliser un cahier des charges innovant qui prendra en compte les besoins sociétaux, environnementaux et nutritionnels tout en garantissant des dépenses maîtrisées et un égal accès.

Au-delà du projet de fusion des écoles du groupe scolaire Pasteur-Cognacq-Jay, l'étude de la construction d'un nouveau restaurant scolaire en faveur du groupe scolaire sera réalisée en 2021. Ce projet, lié à la création d'un nouveau pôle péri et extra-scolaire attenant à l'école Pasteur (projet de mandat 2020-2026), permettra d'apporter un nouveau souffle et une nouvelle dynamique sur l'école du quartier. Le remplacement du restaurant scolaire actuel, devenu trop exiguë, pourra accueillir les élèves dans des conditions optimales et garantir des conditions de travail adaptées aux nouvelles normes. L'accent sera mis sur un bâtiment ouvert sur l'extérieur utilisant les dernières innovations en matière environnementale et en économie d'énergie.

L'espace libéré dans l'ancien restaurant permettra de proposer aux enfants un dortoir et une bibliothèque centre documentaire pour la partie maternelle.

Un accès privilégié à la citoyenneté

Les actions du Conseil Municipal des Enfants offrent une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité, les droits et devoirs de chaque citoyen.

Les actions retenues pour conclure ce mandat sont : lutte contre le harcèlement, soutien aux associations d'aides aux démunis, lutte contre le gaspillage, projets de développement durable qui seront soumis aux votes des marquois dans le cadre du budget participatif, lutte contre le harcèlement.

En fin d'année sera élu un nouveau Conseil Municipal des Enfants.

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Après une année 2020 marquée par un budget en forte hausse par rapport aux années précédentes, principalement en raison des actions mises en œuvre au titre des deux « plans commerce » (notamment 182 000 € de subventions attribuées au titre du « fonds d'urgence covid »), le BP 2021 consacré aux actions économiques permettra de poursuivre l'organisation d'événements et l'animation de dispositifs.

Les actions réalisées au titre du « partenariat économique »

Les actions en faveur de l'emploi local restent une priorité, avec deux actions majeures : l'organisation du Forum de l'entreprise et de l'emploi (en version digitale pour cette édition 2021), la poursuite de la promotion et de l'animation de la plateforme « Mon Job à Marcq ». Ces deux actions représentent un coût global de l'ordre de 2 500 €.

Des actions sont également organisées afin de permettre aux entreprises marcquoises de réseauter et d'échanger sur leurs pratiques respectives : les rencontres du « club entreprendre », les olympiades inter-entreprises et le « tour de ville » des acteurs économiques. Ces événements représentent un coût global de 4 200 €.

A ces actions s'ajoute le versement de subventions à trois associations : Entreprendre Pour Apprendre, Pilaterie Multi-services et Pivod.

En parallèle, des recettes sont projetées, à hauteur de 7 200 €, au titre de la location des bureaux de l'Espace Entreprises.

Les actions fléchées « commerce – artisanat »

Les charges à caractère général sont majoritairement consacrées à l'organisation de manifestations, au premier rang desquelles le Salon Label' Marcq (organisé tous les 2 ans), qui permet aux artisans et commerçants marcquois de se faire connaître d'un large public. Cet événement rassemblant une soixantaine d'exposants, représente à lui seul un budget de 18 000 €.

En parallèle, d'autres manifestations, de moindre ampleur, comme les « matinales du club commerce » ou encore les animations organisées au moment des fêtes de fin d'année seront programmées tout au long de l'année.

En 2021, l'attribution de subventions demeure un poste de dépenses conséquent, notamment :

- Les aides directes aux artisans – commerçants, avec l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'éligibilité, plafonnant le montant maximum attribué à 12 500 € par dossier ;
- La subvention attribuée à l'association de commerçants Enseignes de Marcq, permettant notamment de poursuivre son rôle de mise en relation et de promotion des commerçants marcquois : 24 500 € ;
- L'attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, nouvelle action prévue au titre d'une convention de partenariat conclue pour la période 2021-2023 : versement d'un acompte de 5 000 € dès 2021, puis du solde (5 000 €) à l'issue de la convention. Cette subvention sera versée au prorata du nombre d'artisan accompagnés par la CMA, à raison de six heures d'accompagnement par artisan, sur un certain nombre de thématiques, notamment export, métiers d'art, développement durable...

Des animations sur les marchés de plein-air permettront par ailleurs de mieux faire connaître l'offre proposée par les commerçants non sédentaires, notamment sur le marché de la Place Doumer, lancé en octobre dernier. Ce nouveau marché a très rapidement trouvé une clientèle nombreuse et fidèle, conforté par des commerçants de qualité, principalement alimentaires.

Il vient ainsi renforcer l'offre locale, composée de quatre autres marchés :

- Le marché du Croisé-Laroche, le mardi matin

Comptant une dizaine de commerçants, ce marché attire principalement une clientèle d'habités, résidant à proximité ;

- Le marché du Bourg, le vendredi matin

Marché « vitrine » de la ville, hébergeant une trentaine de commerçants à chaque séance, dont les deux-tiers d'alimentaires ;

- Le marché des Rouges Barres, le samedi matin

Ce marché compte une dizaine de commerçants. Il s'agit d'un marché essentiellement alimentaire qui fonctionne à l'échelle du quartier ;

- Le marché du Pont, le samedi après-midi

Marché « historique » du quartier du Pont, délocalisé sur le mail central du boulevard Clémenceau.

Enfin, des recettes de deux types sont à noter : les droits de place perçus sur les marchés (16 000 €, soit 6 000 € de plus que les années précédentes via la mise en place du marché Place Doumer) et la location des stands lors du Salon Label'Marcq (7 650 €).

L'INNOVATION CULTURELLE

L'année 2021 sera marquée par la concrétisation de deux projets culturels d'envergure. Tout d'abord le Pont des Arts avec un cinéma trois salles, une brasserie, une salle festive et une autre de répétition pour orchestres. Ensuite, le Carré Saint Joseph : un concept original comprenant un jardin couvert, une galerie d'exposition et un salon de thé. Le Colisée Lumière deviendra une salle de spectacle. Il désengorgera les théâtres existants avec sa jauge intermédiaire de 226 places assises. Pour cela, la Ville investira 250 000 € en travaux. Parmi les autres investissements de 2021, notons l'acquisition d'un système de comptage automatique des visiteurs (4550€) qui permettra une maîtrise des frais de fonctionnement du Carré Saint Joseph et le musée numérique appelé Micro-Folie (40 000€) à la Médiathèque La Corderie.

Pour autant, le monde de la culture reste particulièrement frappé par la pandémie en 2021. Paralysé par les mesures sanitaires, il accuse une baisse d'activité inédite se traduisant par une absence totale de spectacle vivant et un protocole strict pour la pratique artistique quand cette dernière n'est pas tout bonnement interdite. Mis à part les médiathèques, les espaces d'exposition, les cinémas et les salles de spectacles restent fermés. Seuls les artistes professionnels sont autorisés à utiliser ces dernières à des fins de création.

Les crédits affectés à ce secteur d'activité s'élèveront à 704.244€ répond malgré tout à l'espoir d'un retour à la normale au printemps 2021.

En attendant la réouverture des salles : 5000 €

La Ville de Marcq-en-Barœul soutiendra le tissu associatif local en lui offrant un espace d'expression en ligne. « Confinés mais Cultivés ! » rassemblera ainsi 12 vidéos de 2 minutes. Chaque semaine, un acteur culturel différent fera découvrir des notions ou des techniques artistiques aux internautes. Il les guidera pas à pas dans la réalisation d'un projet simple mais représentatif de son champ de compétence.

Spectacle vivant : 216.055 €

Comprenant l'achat de spectacles et les frais annexes tels que la technique, l'hébergement, les frais de déplacement, de restauration et de communication, le budget fléché sur le spectacle vivant prévoit un festival Contes et Légendes raisonnable compte tenu des incertitudes. La dépense habituelle liée à la Fête de la Musique est presque divisée par deux en basculant l'opération au Théâtre Charcot afin de pouvoir l'organiser malgré tout. Sa retransmission en direct sur le site de la Ville palliera la réduction drastique de la jauge prévisible. Deux concerts de musiques anciennes seront programmés au second semestre. En avril au Théâtre Charcot, le festival Music à ma Porte sera porté par un concert de qualité mettant à l'honneur l'Irlande et la Bretagne. Enfin, il a été choisi de maintenir un même niveau de dépense pour la programmation Jeune Public afin de continuer malgré tout à former les spectateurs de demain. Il en sera de même pour le théâtre (deux spectacles en 2021).

Achat d'ouvrages, de CD, de DVD et de jeux : 139.500 €

La médiathèque La Corderie qui a très rapidement mis en place le Click and Collect avant de pouvoir rouvrir ses portes, continuera d'être ouverte au public. L'achat de livres, de CD, de magazines ainsi que de fournitures nécessaires reste au même niveau qu'en 2020, tout comme les abonnements aux revues. Par ailleurs, 1000€ sont prévus pour l'achat de livres et de jeux pour le Carré Saint Joseph.

Subventions aux associations : 104.400 €

La Ville de Marcq-en-Barœul confirme son engagement en faveur des associations. Dans l'hypothèse d'une réouverture des salles de spectacles au printemps 2021, il leur sera à nouveau possible d'organiser des spectacles. Ainsi, Jazz en Nord sera soutenu de la même manière. Il n'en reste pas moins que malgré les subventions versées en 2020, certaines associations ont été contraintes de renoncer aux restitutions de fin d'année et ont donc, en théorie, peu dépensé. C'est le cas d'Arcangelo, Calypso, Danse Création, Kore Art et Pianissima. Ceci explique une baisse globale significative mais justifiée de 17 650€ par rapport à 2020.

Fonctionnement et entretien : 109.438 €

Outre les dépenses habituelles et incompressibles de fonctionnement, de nettoyage et d'entretien des équipements culturels que sont les théâtres Charcot et de la Rianderie, la Corderie, le Colisée Lumière voire le Carré Danse, il y a désormais celles qui concernent les nouveaux équipements : le Carré Saint Joseph et la salle de répétition du Pont des Arts.

Expositions : 39.660 €

Le Carré Saint Joseph mettra non seulement en avant les associations ou les artistes locaux mais accueillera également des expositions d'envergure. Ainsi en 2021, une exposition du photographe lillois Olivier Ribardière accompagnera l'ouverture de l'équipement et le second semestre débutera, si les conditions sanitaires le permettent, avec une dizaine de robes du grand couturier français Yves Saint Laurent.

Pratiques artistiques : 31.850€

-Pour adultes

Le Théâtre Ecole maintiendra son atelier pour adultes le jeudi soir.

-Pour enfants

Le théâtre école se renouvelle sans cesse en s'adaptant aux contraintes sanitaires. Les cours, parfois en visioconférence, sont maintenus et les restitutions feront l'objet de réalisations vidéo diffusées sur le site internet de la Ville. Au Parc du Petit Prince continueront d'être proposés en 2021 des ateliers de céramique, de création de bijoux, d'arts plastiques, de théâtre, de danse hip hop et jazz contemporain.

-Pour les scolaires : 3 850€

La Ville de Marcq-en-Barœul participe à l'épanouissement des élèves des écoles Léonard de Vinci et Charles Peguy en leur proposant un atelier Batuccada qui rencontre chaque année un vif succès.

Enseignement artistique (conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique) : 32.500€

Malgré un protocole contraignant, le conservatoire peut maintenir ses cours en présentiel en respectant le couvre-feu pour les élèves ne suivant pas un cursus professionnalisant. Reste évidemment un certain nombre qui bénéficiait des visioconférences. Les cours d'art dramatique, payés en prestation de service, représentent 67% du budget du conservatoire. Le reste concerne principalement l'entretien des instruments et des frais liés aux spectacles des élèves.

Le conservatoire de musique, d'art dramatique et de danse occupe un bâtiment qui, outre son cachet indéniable, présente des lacunes en termes d'espace, d'isolation phonique et d'accessibilité. Une extension au fond du jardin, reliée à l'actuel garage par un grand couloir est à l'étude. Elle offrira un espace d'accueil amélioré, un accès réglementaire aux personnes à mobilité réduite, un local adapté pour la classe de percussions et une grande salle pour les répétitions d'orchestre, les cours de danse, ou les petites auditions.

Actions culturelles : 10.835€

-Pour les scolaires : 7735€

La Ville de Marcq-en-Barœul continuera de favoriser l'accès au cinéma pour tous les enfants par le biais d'actions en partenariat avec l'Education Nationale telles que « Ecole et Cinéma » ou « Les Petits et l'Ecran ». Elle sensibilisera les élèves dans le cadre des classes du Patrimoine et proposera des récré-concerts notamment dans les écoles Pasteur et Léonard de Vinci en novembre dans le cadre du festival Haute Fréquence.

Initié par la Région Hauts-de-France, le festival de musiques actuelles Haute Fréquence 2.0. a pour ambition de soutenir la création régionale et créer une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires. La démarche culturelle du festival prend en compte des projets éducatifs liés à la formation et à la pratique musicale au-delà de la seule diffusion de concerts.

La Ville de Marcq-en-Barœul soutient depuis 2014 les musiques actuelles en programmant régulièrement des artistes émergents au théâtre de la Rianderie ou par le biais de son tremplin DerbyBox. Afin de rester dans cette dynamique et participer à un événement principalement à destination des jeunes, la Ville de Marcq-en-Barœul a répondu à cet appel à projet en proposant comme en 2020 :

- Un concert « electro » de Laake + Yolande Bashing, le mardi 16 novembre 2021 au Théâtre Charcot
- Une conférence « Musiques électroniques et cinéma » le jeudi 4 novembre 2021 à la médiathèque La Corderie
- Deux récré-concerts de Yolande Bashing entre le 8 et le 12 novembre 2021 dans les écoles Pasteur et Léonard de Vinci.

L'avance de 2637,5 € versée en 2020 par la Ville à Laake pour son concert initialement prévu le 17/11/20 a été remboursée par la Région. Cette somme est donc déduite du coût prévisionnel du projet de 2021 évalué à 11 334 €.

Le montant de l'aide demandée dans le cadre de l'appel à projet est de 5 500 €.

-Tout public : 3100€

En partenariat avec Jazz en Nord, la Ville soutiendra financièrement une action engagée en 2019 au bénéfice d'élèves du conservatoire qui, suite à plusieurs rencontres et répétitions avec les musiciens du groupe de funk The Buttshakers, se produiront avec eux en décembre 2021 au Théâtre Charcot. Par ailleurs, tout au long de l'année, des conférences et masterclasses feront écho à une programmation riche et variée.

Soutien à la création : 3650€

Marcq-en-Barœul continuera à aider les artistes musiciens émergents en s'appuyant sur son tremplin DerbyBox. Un clip vidéo de chacun des deux groupes sélectionnés en 2020 sera réalisé et diffusé sur le site internet de la Ville et le lauréat bénéficiera d'un accompagnement artistique dans le cadre d'un partenariat avec l'ARA de Roubaix (Autour des rythmes Actuels) afin de se préparer à jouer en première partie de The JB's le 21 juin 2021 au Théâtre Charcot.

Patrimoine : 2056€

Il s'agit de l'entretien de l'orgue de l'église Saint Vincent qui représentera l'essentiel de son budget en 2021.

EVENEMENTIEL – ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES

Imaginer des évènements favorisant le vivre ensemble

Le budget 2021, a prévu, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la possibilité de réaliser des évènements tout au long de l'année favorisant le vivre ensemble.

Ceux-ci sont adaptables et modulables de manière à répondre aux contraintes sanitaires qui seront communiquées par les services de l'Etat.

En matière de grands évènements comme le 14 juillet ou la Saint-Vincent, ces manifestations feront l'objet d'éventuels réajustements pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles.

Concernant les fêtes de proximité dans les quartiers, elles feront également l'objet de modifications permettant à nouveau de se rencontrer autour d'un spectacle, d'un concert, d'animations.

Soutenir, et préparer la reprise des activités associatives

Les subventions aux associations de proximité sont inscrites pour leur permettre de redémarrer sereinement leurs activités, dès que cela sera possible.

Il s'agira également de mettre à leur disposition des moyens techniques et matériels leur permettant de reprendre les animations dans les quartiers.

Un budget a été également prévu pour favoriser la formation des associations en collaboration avec l'URACEN, notamment sur des nouvelles propositions d'activités.

Fêter Noël autrement

En espérant une fin d'année permettant de reprendre une activité quasi normale, le budget permettra de réaliser des fêtes de fin d'année, associant des acteurs de la ville, les structures culturelles et d'animation.

Le renfort des illuminations parallèlement donnera un air de fête supplémentaire à notre ville.

Développer les actions à dimension européenne et internationale

Avec ses quatre jumelages, Glabeck, Ealing, Poggibonsi et Kuurne, et son tissu économique dynamique la Ville mettra en place un dispositif d'information et d'accueil pour les européens et internationaux s'installant sur Marcq-en-Barœul.

Il s'agira de les accompagner dans leur installation et d'initier un réseau d'échange, leur permettant de disposer des nombreuses activités et services proposés par la Ville.

Cette année, une semaine européenne mettra en valeur l'activité et les talents des services et des associations de jumelage dans leurs actions en direction de l'Europe.

Le budget permet également l'accueil des délégations de nos villes jumelles dans le cadre des échanges internationaux.

Si les conditions sanitaires le permettent un camp franco-allemand est prévu avec des jeunes Marcquois de 12 à 15 ans.

DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Au début d'un nouveau mandat, dans un contexte sanitaire bouleversant son activité, la Ville maintient ses missions au service des enfants marcquois, de la toute petite enfance à l'enfance et à l'adolescence : modes d'accueil, loisirs, dispositifs d'aides et d'accompagnement des familles, mais aussi gestion d'imprévus et adaptation de ses actions.

Le contexte législatif, avec la réforme TAQUET en cours, viendra également modifier certains pans de la mission.

Petite enfance, handicap

Le maintien et le développement des modes d'accueil pour les jeunes enfants est au cœur de l'action de la Ville avec, en 2021, un budget de fonctionnement qui passe de 570 627 € en 2020 à 586 987€ en 2021 qui permet de couvrir le bon fonctionnement de :

- 3 crèches municipales et 1 jardin d'enfants pour 143 places d'accueil du tout petit optimisées pour un taux de remplissage en augmentation (entre 75 et 80% selon les structures) ; développer l'accueil occasionnel reste un objectif à consolider en 2021.
- La crèche familiale, reprise en régie depuis 2019 et rattachée au Relais des Assistantes Maternelles depuis l'été 2020, pour 19 places d'accueil.

La crèche de la Buissonnière, située rue Schuman, devait ouvrir ses portes pour 37 nouvelles places d'accueil collectif dont 10 destinées à l'accueil des enfants en situation de handicap en mai 2020. A la suite de l'incendie de chantier du 17 février, l'année 2021 permettra la démolition et la reconstruction du chantier. La Ville a donc ouvert en novembre 2020 une nouvelle crèche pour répondre en urgence au besoin des familles de 20 places.

Les actions du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en direction des assistantes maternelles indépendantes, des enfants qu'elles accueillent et de leur famille en font également partie :

- Actions de soutien à la parentalité, conférences
- Suivi, accompagnement et formations des assistants maternels
- Mise en relation de l'offre de places disponibles chez les assistantes maternelles et de la demande des parents
- Ateliers d'éveil dans les quartiers au plus près des assistantes maternelles.

Le contexte sanitaire implique une adaptation constante aux protocoles sanitaires variant en fonction de la situation. Le maximum est fait pour maintenir la meilleure offre de service possible aux familles.

Pour améliorer encore l'accueil des tout petits, les équipes renouvelées de direction des structures petite enfance vont être accompagnées (formation professionnelle, coaching des directions, la journée pédagogique pour les équipes).

La Ville accompagnera en 2021 l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans un local municipal (au sein de l'école Dolto) mis à disposition par la Ville à une association d'assistantes maternelles.

Au travers des financements qu'elle leur verse et des liens réguliers qu'elle entretient avec les autres partenaires dans le domaine de la petite enfance, la Ville travaille en transversalité et en complémentarité et répond au plus près des besoins spécifiques des familles marquoises : le LAEP (lieu d'accueil enfants parents) touchera une subvention municipale et un soutien complémentaire de la CAF équivalent à 15 150 euros.

La Ville porte l'essentiel des financements versés au Centre Social et Culturel, soit 242 567,63 euros. Ainsi, le financement notamment de la crèche à vocation d'insertion professionnelle (crèche AVIP) du Centre Social permet un accompagnement des familles (et des femmes en particulier) vers le retour à l'emploi.

Les dépenses de fonctionnement du service petite enfance sont en augmentation cette année, notamment du fait de la création du nouvel établissement d'accueil du jeune enfant de 20 places, la Petite Buissonnière en urgence en 2020.

La Ville fait le maximum pour optimiser les recettes en cette période incertain, en allant notamment chercher des recettes exceptionnelles ou en répondant aux sollicitations de la CAF pour permettre le maintien des recettes. La CAF est partenaire de la Ville pour le cofinancement de l'offre de services aux familles. Si une inconnue subsiste sur les financements de la CAF liés à l'activité des structures (impactée par la crise sanitaire), il est à souligner que la CAF s'engage aux côtés des communes pour encourager leurs projets : au total, la Ville escompte 1 792 000 € pour 2021 pour la petite enfance.

La Ville travaillera en 2021 en lien avec la CAF pour construire le nouveau dispositif qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse : la Convention Territoriale Globale. Couvrant tout le champ d'actions sociale de la CAF (et non plus seulement enfance et jeunesse), la CTG devrait permettre à la Ville de toucher un volume de recettes annuelles comparable à celui versé actuellement (290 000 € pour la partie petite enfance et 200 000 euros pour la partie jeunesse).

Jeunesse, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Une augmentation du nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs est remarquée depuis 2018. L'année 2020 est marquée par un recul des fréquentations, avec une reprise en fin d'année 2020. L'accueil des enfants non-Marcquois est désormais possible sur une grille tarifaire spécifique.

La Ville compte 4 accueils de loisirs maternels, 5 accueils de loisirs élémentaires et un accueil de loisirs 12/17 ans pour 35 mercredis (29 mercredis + 6 mercredis fermés COVID), 39 jours de petites vacances scolaires (30 jours + 9 jours fermés COVID) et 38 jours de vacances d'été et un accueil de 400 à 1000 enfants chaque jour.

Le budget de fonctionnement jeunesse passe de 391 430 € en 2020 à 434 520 € (Maisons de la Jeunesse comprises), cette hausse correspondant à une offre d'accueil supplémentaire en journée complète sur le site de la maison de jeunesse du Pont et à une année complète (sans confinement) de fonctionnement.

La hausse régulière et continue de la fréquentation des accueils de loisirs impose d'augmenter les jauges et adapter l'encadrement. Depuis septembre 2020, la fréquentation des accueils de loisirs le mercredi n'a pas encore rejoint son niveau antérieur. Durant les vacances scolaires, la fréquentation varie d'une période à l'autre, avec un fort absentéisme difficile à anticiper.

Les Maisons de la Jeunesse poursuivent leur mission d'acteur de proximité auprès des jeunes, des enfants et de leur famille en proposant des ateliers de loisirs sportifs ou culturels. Les passerelles sont plus que jamais maintenues entre ces structures afin d'inviter les jeunes et leur famille à la mobilité en fonction de l'offre de loisirs qui leur convient le mieux. Lorsque cela est possible, tous les ateliers de loisirs 2020-2021 ont été décalés et maintenus à des horaires permettant de respecter les protocoles sanitaires et le couvre-feu.

La Ville organise également des ateliers d'aide ou d'accompagnement à la scolarité, complémentaires à ceux de l'association ASDAAF qu'elle subventionne également (qui ont lieu dans les familles). Ces ateliers ont lieu dans les Maisons de la jeunesse, pilotés par des agents de la direction jeunesse ainsi qu'une équipe de bénévoles ; ils sont maintenus et adaptés à l'horaire du couvre-feu.

Les manifestations portées par les maisons de jeunesse ont été annulées en 2020 à cause du contexte sanitaire. Elles ont un rayonnement communal où la transversalité est un véritable enjeu : certaines sont maintenues au budget 2021, comme la fête des Allumoirs, qui a pris une plus grande envergure : depuis 2019, un budget de 10 000 euros lui est consacré, pérennisé en 2021.

Le service est également présent lors de diverses manifestations organisées par d'autres directions (animations enfants lors de temps d'accueil des parents – afterwork, nouveaux Marcquois, zéro déchets...), snapmeet, fête du parc Valmy, rencontres intergénérationnelles... qui dépendront du contexte sanitaire pour se dérouler.

Depuis 2018, la Ville porte les bourses BAFA et permis de conduire : le dispositif est reconduit, (10500 €) pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière de la Ville pour passer leur BAFA ou permis de conduire en contrepartie d'heures de bénévolat réalisées auprès d'associations marcquoises.

La réflexion sur la Maison de la Jeunesse du Pont se poursuit, en vue de l'aménagement d'un nouveau bâtiment, fonctionnel et adapté aux activités jeunesse dans le quartier du Pont : une période de concertation avec la population est prévue au printemps 2021, permettant d'affiner au plus près les besoins de ce quartier auquel devra répondre cet équipement.

2021 sera l'année de la mise en œuvre du Conseil des Jeunes, instance participative par et pour les jeunes qui permettra à la Ville de se mettre à l'écoute des jeunes et de les solliciter sur les projets qui les concernent.

Enfin, la Ville travaille également activement à la candidature de la Ville pour le renouvellement du titre UNICEF « Ville amie des enfants » auquel elle est particulièrement attachée.

Les subventions aux associations portées par la direction sont stables (pour un total de 7 950 €)

DES ACTIONS DE PROXIMITE

Les actions politique de la Ville dans le quartier de la Briqueterie

En 2021, le budget de la politique de la Ville permettra de poursuivre les actions menées en faveur de la réussite éducative en accompagnant les enfants et leurs parents. Le partenariat avec la Sauvegarde du Nord sera poursuivi au travers cinq actions mises en place dans les établissements scolaires fréquentées par les élèves issus du quartier, soit un engagement de 45 185 €. Le contexte sanitaire a montré que cet accompagnement est plus que jamais nécessaire. A ce titre, la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite mettre en place pour la rentrée de septembre 2021 un Programme de Réussite Educative (PRE) sur le quartier de la Briqueterie. Le PRE vise à établir un partenariat élargi entre les principaux acteurs éducatifs et médico-sociaux du territoire dans l'objectif de mutualiser leurs compétences afin d'offrir à ces enfants et adolescents un parcours de réussite éducative individualisé et adapté à leurs besoins.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle adoptée en 2019, le projet DEMOS sera financé afin que cinq enfants issus du quartier de la Briqueterie poursuive leur apprentissage musical.

Dans le cadre de la réécriture de la convention d'objectifs et de moyens avec le club de prévention FCP, la subvention de fonctionnement annuelle a été portée à 30 000 euros.

Promotion de l'égalité hommes-femmes

Pour la délégation « Promotion de l'égalité hommes-femmes », les dépenses prévues en 2021 en fonctionnement s'élèvent à 12 700 euros.

Afin de lutter contre les stéréotypes d'orientation scolaire auprès des jeunes filles, la Ville a mis en place l'action « Les filles ont le sens de l'orientation » au collège des Rouges-Barres, en partenariat avec la fondation FACE MEL. Une subvention de 7 200 € lui sera versée.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion des droits des femmes, une subvention de de 4 000€ sera versée au CIDFF du Nord pour la tenue de permanences d'information, d'orientation et de médiation juridique en Mairie, à raison d'une demi-journée par semaine.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2021, une mosaïque photographique et une vidéo du Maire et des élues du Conseil Municipal ont été réalisées pour un montant de 1 500 euros.

Promotion de l'animal dans la ville

Pour la délégation « Promotion de l'animal en ville », les dépenses prévues en 2021 sont à hauteur de 16 000 euros en fonctionnement.

Des actions de communication et d'information à destination des Marcquois seront menées sur différents sujets liés à l'animal en ville, avec la réalisation d'un guide « Animal dans la ville », pour un

montant de 7 000 euros, et la distribution de goodies (distributeurs de sacs à déjections canines pour porte-clés ou laisse), pour un montant évalué à 2 000 euros.

Il est aussi prévu l'organisation de balades canines encadrées par un éducateur canin, pour un montant évalué à 1 500 euros (30 balades de 2 heures).

Il est planifié le soutien aux associations à hauteur de 4 500 euros en 2021, pour le sauvetage et la mise à l'adoption de chats et de chiens. 2500 euros seront versés à l'Orphelinat de Luna, 500 euros à l'association L'Ecole du Chat – Comité de défense des bêtes libres, et 1500 euros à l'association L'Espoir de Vivre.

LES SENIORS DYNAMIQUES

La Ville met en œuvre la politique d'accompagnement des plus de 60 ans, en développant le lien social et en luttant contre l'isolement des seniors. Les personnes âgées et les personnes fragiles restent les principales victimes de la crise sanitaire qui perdure en 2021.

La crise et ses mesures de confinement, à domicile comme en établissement, ont en effet exacerbé l'isolement des seniors. Face aux risques de dégradation de l'autonomie et de souffrance psychique des personnes âgées, la lutte contre l'isolement restera une priorité pour la Ville cette année. Ainsi en 2021, les dépenses totales de fonctionnement du service représentent 70 205 €.

Le lien social et les divertissements seront encore plus essentiels à la sortie de crise. La Ville projette ainsi d'offrir différentes animations, sorties et spectacles aux seniors marquois, y compris dans les structures d'hébergement. La prévention de l'autonomie et du « Bien vieillir » restera aussi engagée au travers d'actions de prévention. Les dépenses de fonctionnement de ces actions sont donc inscrites pour un total de 53 860 € sur l'ensemble des dépenses. La Ville priorisera en 2021 comme en 2020, des actions orientées vers les seniors les plus fragiles et isolés.

Pour le reste des dépenses en 2021, la Ville maintiendra son soutien apporté aux clubs d'ainés, très touchés par la crise sanitaire. La livraison prévue d'une nouvelle salle pour les aînés du club du Bourg, ainsi que la location d'une salle pour les aînés du Quesne, comme l'acquisition d'un nouveau véhicule TULIP adapté, reflètent cet engagement. L'achat de mobilier adapté et de sono est prévu en dépenses d'investissement à hauteur de 16 100€.

Attachée aussi à la démocratie participative, la Ville mettra en place son nouveau conseil des seniors. Cette instance de démocratie participative permet de mieux identifier les préoccupations des seniors marquois. Leur contribution est aussi valorisée en adhérant au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés. La Ville met en avant la question des seniors durant la Semaine Bleue et tentera d'organiser le Salon Seniors au vu du contexte sanitaire.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du service sociale seniors sont prévues à hauteur de 3 900€ cette année.

LE CADRE DE VIE ET QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE

La Ville va engager un programme de travaux aux 8/10 rue Raymond Derain afin d'accueillir d'une ludothèque, gérée par une association. Le caractère « flamand » de ces 2 habitations sera préservé pour garantir l'identité de la rue.

Outre les grands projets « bâtiments », la Ville poursuivra les travaux prévus à l'agenda programmé (ad'ap) destiné à mettre aux normes PMR l'ensemble des bâtiments de la ville. Cette 5^{ème} année concerne la construction d'un ascenseur à l'école Marcel Pagnol, la mise aux normes des sanitaires de la salle de sports Herzog ainsi que celle de l'arbre vert et pour terminer l'école Blaise Pascal.

La gestion des bâtiments scolaires et leur entretien reste une priorité afin de garantir un accueil de qualité à l'ensemble des enfants scolarisés. Avec un budget de plus 280 000 € alloué à l'ensemble des travaux, la Ville va s'engager dans un programme de construction de préaux dans toutes les cours d'écoles à raison d'1 à 2 par an.

Après avoir fait l'acquisition de la plus vieille maison construite à Marcq-en-Barœul entourée d'un espace vert conséquent, la Ville a souhaité préserver cet espace en milieu urbanisé qui deviendra symboliquement la maison du développement durable avec un projet de culture voire la production de produits maraîchers. Les travaux réalisés respecteront l'architecture et l'aspect de cette demeure de caractère.

En partenariat avec la MEL, le programme des mini-fosses en façade permettant la plantation de plantes grimpantes sera lui-aussi relancé en 2021 vu le succès de la 1^{ère} opération. Ces initiatives permettront à terme de voir naître des forêts urbaines.

Durant le 2nd semestre 2021, la Ville devrait, via une convention d'occupation précaire, prendre en charge les délaissés SNCF situés rue Robert Schuman, qui permettront à terme de créer 60 à 70 nouvelles parcelles dédiées aux jardins familiaux.

La Ville déploie depuis plusieurs années un réseau de plusieurs centaines de caméras sur le domaine public afin de gérer ce dernier et mieux appréhender les différentes formes d'incivilités. Plusieurs extensions seront effectuées afin de mieux couvrir de nouveaux quartiers.

Sur le plan sportif, un travail partenarial et transversal a été effectué en vue de construire un skate-park limitrophe à la ferme aux oies. Celui-ci s'inscrit dans une dynamique d'extension de l'offre ludique et sportive proposée par cet espace qui totalise désormais plus de 3 hectares dans un espace vert préservé.

Pour terminer, une attention particulière sera portée cette année sur la propreté de la Ville, tant sur les espaces verts que sur les voiries en partenariat avec les riverains, renforcée par des initiatives de portée locale ou nationale.

Que ce soit des actions menées pour la lutte anti-tags, les déjections canines ou le balayage du trottoir et du caniveau, la Ville va renforcer cet élan par des campagnes de sensibilisation afin de rappeler les droits et les devoirs de chacun.

Les travaux au colisée Lumière seront lancés pour permettre l'accueil de compagnies de théâtre et de représentations.

Enfin, notons la fin des chantiers du Pont des Arts, de l'hôtel de Ville, de l'Espace St Joseph, et des installations du club de rugby.

LES SERVICES À LA POPULATION

L'accueil multi service

Pour répondre aux projets de la collectivité et aux obligations législatives, des dépenses en investissement sont inscrites en 2021 (10 200 euros), liées d'une part à l'acquisition de 3 boucles d'induction magnétique facilitant l'accueil des personnes malentendantes pour la Médiathèque, le CCAS et l'AMS et d'autre part à l'achat d'urnes nécessaires à l'organisation du double scrutin en 2021.

La crise sanitaire a des répercussions sur les recettes à percevoir pour 2021.

En effet, l'Enquête Annuelle de Recensement (EAR) 2021 étant annulée, la dotation initialement prévue d'un montant de 7 076 euros ne sera pas versée.

La limitation voire l'interdiction des déplacements a conduit à une diminution des demandes de titres sécurisés instruites en 2020 et donc à une diminution à prévoir de 7.9% de la dotation perçue en compensation (41 420 euros contre 44 970 euros perçue en 2020).

De même, les recettes réalisées en 2020 concernant la délivrance des cartes de zone bleue résidentielle déclinent par rapport aux années précédentes. Le télétravail et les plans de déplacement des entreprises pourraient expliquer en partie ce constat.

Le budget AMS présente donc des dépenses de fonctionnement constantes, une diminution des recettes de 10.73% et une dépense en investissement nouvellement inscrite de 10 200 euros.

L'organisation des élections/État Civil/Régie

Avec le souci de limiter au maximum les dépenses de fonctionnement une année d'organisation d'un double scrutin, les besoins 2021 ont été évalués sur la moyenne des dépenses réelles engagées les trois dernières années, avant la crise sanitaire.

La loi de finances pour 2021 a confirmé la suppression de la taxe d'inhumation, sans compensation, à compter du 1er janvier 2021, cette disposition réduit les recettes de 10 000 euros par an.

